

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À  
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAÎTRISE EN ÉTUDES RÉGIONALES

PAR  
JEAN-FRANÇOIS PERRON

FLIBUSTIERS, CORSAIRES ET PIRATES : L'IMPACT DE LEURS ACTIONS SUR LE  
DÉCLIN DE L'EMPIRE ESPAGNOL D'AMÉRIQUE AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE

AVRIL 2001



### Mise en garde/Advice

Afin de rendre accessible au plus grand nombre le résultat des travaux de recherche menés par ses étudiants gradués et dans l'esprit des règles qui régissent le dépôt et la diffusion des mémoires et thèses produits dans cette Institution, **l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** est fière de rendre accessible une version complète et gratuite de cette œuvre.

Motivated by a desire to make the results of its graduate students' research accessible to all, and in accordance with the rules governing the acceptance and diffusion of dissertations and theses in this Institution, the **Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** is proud to make a complete version of this work available at no cost to the reader.

L'auteur conserve néanmoins la propriété du droit d'auteur qui protège ce mémoire ou cette thèse. Ni le mémoire ou la thèse ni des extraits substantiels de ceux-ci ne peuvent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

The author retains ownership of the copyright of this dissertation or thesis. Neither the dissertation or thesis, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

## RÉSUMÉ

Ce mémoire a pour but de démontrer l'impact des actions des corsaires et des pirates sur le déclin d'un empire. L'ouvrage démontre qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, les flibustiers, supportés par la France, occupèrent et développèrent une région des Antilles (les îles de la Tortue et de Saint-Domingue) causant ainsi le déclin territorial de l'Empire espagnol d'Amérique. De plus, les flibustiers pratiquèrent la flibuste pour s'approprier les possessions maritimes et terrestres des Espagnols en Amérique, ce qui eut des répercussions désastreuses sur l'économie espagnole causant ainsi un déclin économique important au sein de l'Empire espagnol d'Amérique. Par le déclin territorial et par le déclin économique, un déclin politique fut engendré dans cet empire.

Je mets en lien la géographie-politique et l'histoire car j'utilise une démarche historique, une étude de cas, pour expliquer l'impact des flibustiers sur le déclin territorial, économique et politique de l'Empire espagnol d'Amérique au XVII<sup>e</sup> siècle. Pour expliquer l'impact de ces acteurs sur ce déclin, je me concentre sur la région des îles de Saint-Domingue et de la Tortue pour mieux cerner la problématique et afin d'obtenir un résultat régional. Par cette démarche historique, je suis en mesure de présenter la pertinence scientifique de mon projet qui apporte, à mon avis, une lumière sur le processus du déclin de l'Empire espagnol d'Amérique qui a débuté avant les indépendances du XIX<sup>e</sup> siècle et sur l'impact des actions des corsaires et des pirates au sein d'un empire. Je porte un regard différent sur des sociétés particulières, dont celle des flibustiers des îles de Saint-Domingue et de la Tortue de 1629 à 1697.

Tout d'abord, je présente le portrait global de la prise de possession de l'Amérique par l'Espagne. Ensuite, j'expose la manière dont l'Espagne implanta, après les conquêtes, des institutions politiques principalement basées sur le continent américain afin de pratiquer la gestion des ressources et du territoire de ce monopole espagnol très lucratif et cela avant les années 1620. Puis, il fut important de démontrer que la France utilisait les flibustiers pour pallier à l'insuffisance de la Marine française et à la précarité des politiques coloniales françaises des années 1629 à 1697. Pour la présentation de l'Empire espagnol d'Amérique, les monographies de Pierre Chaunu, de Paul Butel et de Marianne Mahn-Lot furent principalement utilisées. Pour l'état de la Marine française et la situation des politiques coloniales de la France, l'utilisation des monographies sur le sujet faites par Louis Nicolas, Amiral Auphan, Jean Pouquet fut privilégiée. Toutes ces monographies ont par ailleurs fait appel à plusieurs sources intéressantes lors de leur rédaction.

Puis, ayant décrit les deux parties en cause, je me suis attardé sur l'établissement des flibustiers dans l'île de la Tortue et dans la partie occidentale de Saint-Domingue. Par la suite, j'ai fait une description des acteurs qui ont favorisé le déclin de l'Empire espagnol d'Amérique. Pour décrire l'établissement de ces flibustiers, j'ai utilisé les écrits d'un

chirurgien de l'époque Alexandre-Olivier Exquemelin (Oexmelin) et aussi des monographies sur le sujet faites par Georges Blond, Maurice Besson, Michel Christian Camus et bien d'autres. Les descriptions des différents types de voleurs des mers (pirates, corsaires et flibustiers) présents en Amérique au XVII<sup>e</sup> siècle furent aussi présentées.

Pour démontrer comment les flibustiers de la Tortue et de Saint-Domingue ont été à l'origine du déclin territorial, économique, et par conséquent politique de l'Empire espagnol d'Amérique, un tableau des pertes espagnoles et une carte présentant la situation géographique-politique des Antilles en 1697 sont présentés. Les actions des flibustiers énoncées dans l'œuvre d'Oexmelin, différentes monographies, en plus des études de Chaunu basées sur les registres espagnols des entrées et sorties des navires espagnols furent utilisées pour démontrer le déclin économique de l'Empire espagnol d'Amérique. Les frontières du traité de Ryswick de 1697 et des cartes furent utilisées pour démontrer le déclin territorial. Pour démontrer le déclin politique, j'ai montré l'incapacité politique de l'Espagne à protéger ses territoires en Amérique.

J'en suis arrivé à la conclusion que durant les années 1629 à 1697, les actions des flibustiers, supportées par la France, ont été une cause importante du déclin territorial, économique et par conséquent politique de l'Empire espagnol d'Amérique. Les flibustiers, les corsaires et les pirates supportés par différentes nations (la France, l'Angleterre et la Hollande) ont exercé une influence importante sur la redéfinition de la carte géopolitique de l'Amérique Latine, avec des conséquences qui sont évidentes encore aujourd'hui. La France possède toujours les îles de la Guadeloupe, de Marie-Galante, de la Martinique et d'autres territoires (Guyane française et une partie de l'île de Saint-Martin) et possède donc une influence politique majeure aux Antilles, ce qui n'est plus du tout le cas de l'Espagne. Cela n'est pas très étonnant, puisque les politiques de l'Empire espagnol d'Amérique et de l'Espagne étaient basées sur le retour des richesses continentales d'Amérique vers Séville et Cadix, et non sur la protection et le développement des territoires coloniaux d'Amérique. Les agissements des flibustiers au XVII<sup>e</sup> siècle sont venus mettre en lumière, de façon évidente, les affirmations précédentes comme vous pourrez le constater à la lecture de ce mémoire.

## AVANT-PROPOS

Dans la majorité des œuvres historiques, les actions des flibustiers, des corsaires et des pirates sont seulement décrites. Ces actions ne sont jamais analysées comme une cause du déclin de l'Empire espagnol d'Amérique. Au XVII<sup>e</sup> siècle, l'Empire espagnol, dans les Indes Occidentales, subira par la présence de la piraterie, de la course et de la flibuste un déclin territorial, un déclin économique et par conséquent un déclin politique. En fait, le processus du déclin de l'Empire espagnol d'Amérique s'amorça bien avant les grandes indépendances du début du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est l'utilisation des corsaires (battant pavillon français, anglais et hollandais), des pirates et des flibustiers pour le développement et la protection des colonies françaises, anglaises et hollandaises aux Antilles qui favorisera ce déclin espagnol durant le XVII<sup>e</sup> siècle. Pour démontrer l'impact de ces voleurs des mers sur le déclin de l'Empire espagnol d'Amérique au XVII<sup>e</sup> siècle, les actions des flibustiers contre les Espagnols en Amérique et l'établissement des flibustiers dans la région des îles de Saint-Domingue et de la Tortue, tous deux supportés par la France, seront analysés dans ce mémoire.

Je veux par ce mémoire démontrer l'impact des voleurs des mers sur un empire, un pays, un territoire, etc., et l'effet pervers de leurs actions sur la marine marchande. N'ayant pas toutes les sources disponibles et tous les faits perpétrés par les flibustiers, je ne suis pas en mesure de comptabiliser toutes les pertes espagnoles en Amérique, mais vous aurez une bonne idée des torts qu'ils causèrent à l'Empire espagnol d'Amérique au XVII<sup>e</sup> siècle.

## REMERCIEMENTS

La connaissance est figée dans le temps, alors que le savoir est continu. Pour qu'il y ait connaissance, il faut qu'il y ait eu une origine, une accumulation, un terme; le savoir est en mouvement.

Bruce Lee

Je remercie principalement mon directeur de recherche Orlando Peña. Il m'a aidé grandement à la réalisation de ce mémoire. Sans lui, mon travail ne pourrait être ce qu'il est maintenant, c'est-à-dire un mémoire historique et scientifique.

Je remercie aussi mes amis Cynthia Dufour et Sylvain Lapointe pour m'avoir encouragé à persévérer tout au long de ce travail.

## **CHAPITRE 1**

# **L'AMÉRIQUE ESPAGNOLE ET LA MARINE FRANÇAISE**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Introduction</b>	4
<b>Chapitre 1 : L'Amérique espagnole et la Marine française</b>	v
1.1. De la découverte aux <i>conquistadores</i>	10
1.1.1. De l'arrivée de Colomb aux implantations espagnoles dans les Antilles	11
1.1.2. Les <i>conquistadores</i> (L'implantation espagnole sur le continent américain)	13
1.2. La gestion et l'exploitation des ressources et du territoire de l'Empire espagnol d'Amérique	16
1.2.1. Les politiques et les outils de gestion de l'Empire naissant	17
1.2.1.1. La <i>Casa de la Contratación</i>	17
1.2.1.2. Le <i>Consejo de Indias</i>	18
1.2.1.3. La <i>Carrera de Indias</i>	18
1.2.1.4. Les vice-royautés et les <i>audiencias</i>	19
1.2.2. Le rapport de force entre les îles et le continent	21
1.2.2.1. La population	21
1.2.2.2. Le commerce	23
1.2.2.3. Les mines	24
1.2.2.4. L'unité locale et l' <i>encomienda</i>	25
1.2.2.5. Les institutions	26
1.3. L'état de la Marine française et la colonisation française aux Antilles	27
1.3.1. Richelieu et le développement de la Marine française	29
1.3.2. Colbert et la Marine française	31
1.3.3. Les politiques coloniales et les colonies françaises aux Antilles	34
<b>Chapitre 2 : Les établissements français des îles de la Tortue et de Saint-Domingue de 1629 à 1697</b>	vi
2.1. Le peuplement des îles au XVII <sup>e</sup> siècle	38
2.1.1. Les conflits pour la possession de la Tortue de 1630 à 1640	40
2.1.2. L'arrivée des gouverneurs français à la Tortue de 1640 à 1664	41
2.1.3. La Compagnie des Indes Occidentales	44
2.2. Les frères de la Côte	47
2.2.1. Qu'est-ce qu'un pirate	48

2.2.2. Qu'est-ce qu'un corsaire	49
2.2.2.1. La lettre de marque	52
2.2.2.2. La charte-partie	53
2.2.3. Qu'est-ce qu'un flibustier	53
2.2.4. Qu'est-ce qu'un boucanier	55
2.3. Le développement des îles de la Tortue et de Saint-Domingue	57
2.3.1. La population de la Tortue	58
2.3.2. La population de Saint-Domingue	59
2.3.3. Le commerce de la flibuste des îles de la Tortue et de Saint-Domingue	60
2.3.4. La protection des flibustiers des îles de la Tortue et de Saint-Domingue	62
<b>Chapitre 3 : Le déclin de l'Empire espagnol d'Amérique</b>	vii
3.1. Les agressions des flibustiers, des pirates et des corsaires battant pavillon français contre l'Empire espagnol d'Amérique	66
3.1.1. Les premières agressions au XVI <sup>e</sup> siècle	67
3.1.2. Les pertes espagnoles en Amérique causées par les flibustiers de 1629 à 1664	69
3.1.2.1. Les prises majeures effectuées par les flibustiers de 1629 à 1664	70
3.1.3. Les pertes espagnoles en Amérique causées par les flibustiers de 1664 à 1697	73
3.1.3.1. Les prises majeures effectuées par les flibustiers de 1664 à 1697	74
3.1.3.2. La valeur de la monnaie dans la deuxième moitié du XVII <sup>e</sup> siècle	77
3.1.4. L'importance des pertes espagnoles causées par les flibustiers en Amérique	79
3.2. La situation économique de l'Espagne et la défense du commerce avec l'Amérique	82
3.2.1. Les difficultés économiques de l'Espagne	83
3.2.2. Le commerce avec l'Empire espagnol d'Amérique	84
3.2.3. La protection du commerce des Antilles	86
3.3. Le commerce de l'Empire espagnol d'Amérique	89
3.3.1. Les convois de la <i>Carrera</i>	90
3.3.2. Le monopole de Séville	91
3.3.3. Le commerce espagnol hors de convois : le commerce des îles	92
3.3.4. Le commerce interlope	94
<b>Conclusion</b>	96
<b>Bibliographie</b>	100

## **LISTES DES TABLEAUX ET DES ANNEXES**

### **Tableau :**

Tableau 1 : Les pertes espagnoles en Amérique causées par les flibustiers de 1629 à 1697	78
---	----

### **Annexes :**

Annexe 1 : Traité de Tordesillas en 1494	103
Annexe 2 : L'Empire espagnol d'Amérique au XVI <sup>e</sup> siècle	104
Annexe 3 : Traité de Ryswick (1697)	105
Annexe 4 : Exemple d'une charte-partie par Oexmelin	106
Annexe 5 : Routes des convois	107
Annexe 6 : L'Amérique centrale insulaire en 1697	108
Annexe 7 : L'Amérique centrale insulaire en 2000	109

## INTRODUCTION

La piraterie est une réalité depuis que l'homme navigue sur l'eau. Ce phénomène est toujours présent à l'an 2000. De nos jours, la piraterie apparaît bien souvent lors d'une crise ou d'une instabilité politique. L'Asie du Sud-Est subit aujourd'hui une grande crise politique et économique. « Une nouvelle piraterie s'est développée dans l'espace flou ouvert à la fois par la réduction (ou le retrait) des forces maritimes des superpuissances, les revendications indépendantistes, les conflits de souveraineté, sans oublier la crise économique.<sup>1</sup>» Ces pirates opèrent principalement dans les eaux des 24 500 îles de l'Indonésie et des Philippines. En 1999, le Bureau maritime international (IMB), révélait que 285 actes de piraterie furent perpétrés dans le monde. « De nature criminelle ou *politique*, 285 actes de piraterie – dont les deux tiers dans les eaux maritimes asiatiques – ont été officiellement répertoriés dans le monde en 1999 (contre 192 un an auparavant et 90 en 1994).<sup>2</sup>» Ces pirates profitent du peu de surveillance dans les eaux maritimes asiatiques pour attaquer la marine marchande et la marine de plaisance. De plus, certains pirates sont reliés à de grands groupes criminels. « Opérant depuis Sumatra, certains groupes de pirates liés aux triades de Kowloon (Hong Kong) arraisonnent des navires marchands et détournent ceux-ci vers les zones portuaires du sud de la Chine.<sup>3</sup>» Pour les grands navires pris par les pirates, certains ports, moyennant des pots-de-vin offerts aux fonctionnaires chargés de la

---

<sup>1</sup> KANE, Solomon, PISSICOUSSET, Laurent, "Produit de la crise et de l'instabilité politique : La piraterie, symptôme d'une Asie fragilisée", Le Monde diplomatique, Juin 2000, p. 6.

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> Ibid.

surveillance et de la gestion portuaire, leur offrent la chance de décharger leurs prises. De plus, certaines autorités locales profitent de la piraterie en achetant les produits des pillages. « Cette criminalité maritime prospère d'autant plus qu'elle jouit de la complaisance, parfois active, de certaines autorités locales.<sup>4</sup>» Devant les problèmes de la marine marchande asiatique à subir les actions des pirates, plusieurs groupes d'antipiraterie se sont formés. Mais, le problème de la piraterie est très étendu dans toute l'Asie du Sud-Est. Le projet de la lutte antipiraterie, organisé par seulement quelques pays en Asie, ne peut soutenir les dépenses engendrées par une unité permanente de surveillance contre les pirates. Le problème est loin d'être résolu...

En permettant de faire un lien entre la piraterie d'aujourd'hui sévissant en Asie du Sud-Est et de celle sévissant dans l'Empire espagnol d'Amérique, on peut constater aussi que la piraterie fut très active dans la Méditerranée américaine au XVII<sup>e</sup> siècle. Au XVI<sup>e</sup> siècle, l'Espagne, ayant abandonné la protection et l'occupation trop coûteuse de plusieurs îles des Antilles au profit des richesses du continent américain, connut au XVII<sup>e</sup> siècle un déclin territorial dû à la présence de pirates, de corsaires et de flibustiers. N'ayant point de moyens de télé-communication, d'organismes mondiaux à qui demander du secours (comme les Nations unies) ni la possibilité d'union avec d'autres pays contre la piraterie, les Espagnols établis dans la Méditerranée américaine furent victimes des pillages de leurs navires marchands et de leurs villes. L'envahissement du territoire espagnol d'Amérique et

---

<sup>4</sup> Ibid.

les actions de pillage sur la marine marchande espagnole et les villes espagnoles, furent en partie supportées par différentes nations (la France, l'Angleterre et la Hollande).

Au XVII<sup>e</sup> siècle, les flibustiers, supportés par la France, occupèrent de 1629 à 1697 la région des Antilles des îles de la Tortue et de Saint-Domingue causant ainsi le déclin territorial de l'Empire espagnol d'Amérique. Les flibustiers pratiquèrent la flibuste pour s'approprier les possessions maritimes et terrestres des Espagnols en Amérique, ce qui eut des répercussions désastreuses sur l'économie espagnole causant ainsi un déclin économique important au sein de l'Empire espagnol d'Amérique. Par le déclin territorial et par le déclin économique, un déclin politique fut engendré dans l'Empire espagnol d'Amérique.

Ce qui amène l'hypothèse suivante : établis au XVII<sup>e</sup> siècle, plus précisément de 1629 à 1697, les flibustiers de l'île de la Tortue et dans la partie occidentale de l'île de Saint-Domingue, supportés par les autorités française aux Antilles, enclenchèrent le début du déclin de l'Empire espagnol d'Amérique. Causant un déclin territorial avec l'implantations de leurs établissements dans la Méditerranée américaine, les flibustiers provoquèrent aussi un déclin économique avec leurs pillages perpétrés contre les possessions espagnoles d'Amérique, ce qui engendrait par conséquent un déclin politique espagnol en Amérique. D'où l'obligation pour l'Espagne de céder officiellement la Tortue et la partie occidentale de Saint-Domingue à la France par le traité de Ryswick en 1697.

Il est bon, peut-être, de mentionner que la République romaine de 67 à 61 avant Jésus-Christ, en crise politique, dut faire face, elle aussi, aux problèmes engendrés par la piraterie. En -67, Pompée se donna la résolution de lutter, avant toute chose, contre la piraterie qui gênait le commerce dans la partie orientale de la République romaine. Avec le commandement d'une flotte de 500 navires, il détruisit en trois mois la piraterie en Méditerranée.<sup>5</sup> La République romaine réussit à lutter contre les pirates efficacement, ce que l'Espagne ne fit pas.

Il apparaît, donc très important de connaître les impacts de la piraterie, de la course et de la flibuste dans l'Empire espagnol au XVII<sup>e</sup> siècle afin de mieux analyser les effets pervers causés par ces voleurs des mers sur la marine marchande espagnole et, par voie de conséquence, sur le sort de l'Empire espagnol d'Amérique. L'Espagne fit l'erreur de laisser les flibustiers s'implanter et errer dans les eaux de la Méditerranée américaine sans intervenir massivement pour les déloger et les empêcher de pratiquer leurs actions de pillage. Cela causa de graves problèmes à l'économie espagnole d'Amérique qui était basée, à l'époque, sur le transport maritime.

Je mets en lien la géographie-politique et l'histoire car j'utilise une démarche historique, une étude de cas, pour expliquer l'impact des flibustiers sur le déclin territorial, économique et politique de l'Empire espagnol d'Amérique au XVII<sup>e</sup> siècle. Avec cette démarche, il est

---

<sup>5</sup> LE BOHEC, Yann et LE GLAY, Marcel et VOISIN, Jean-Louis, Histoire romaine, Paris, Presses Universitaires de France, 1996, p. 136.

plus facile de démontrer comment les flibustiers engendrèrent le déclin territorial et économique de l'Empire espagnol d'Amérique, il est important, premièrement, de présenter la prise du territoire américain par les Espagnols de 1492 à 1620. Puis, ayant commis l'erreur tactique de délaissier la plupart des îles des Antilles au début du XVI<sup>e</sup> siècle, l'Espagne permit à différentes nations de s'établir dans ces îles au XVII<sup>e</sup> siècle. Deuxièmement, les établissements des flibustiers à l'île de la Tortue et dans la partie occidentale de Saint-Domingue de 1629 à 1697, favorisés par la France après 1640, seront présentés afin de démontrer le déclin territorial causé par la présence des flibustiers au sein de l'Empire espagnol d'Amérique. Troisièmement, pour démontrer le déclin économique espagnol en Amérique, les actions de la flibuste de 1629 à 1697 contre la marine marchande espagnole et les villes espagnoles seront comptabilisées. Puis, par l'incapacité de gérer les problèmes causés par la flibuste, un déclin politique espagnol surviendra en Amérique. Ce qui causera un changement géopolitique dans la Méditerranée américaine en 1697 par le traité de Ryswick.

L'histoire de l'Amérique espagnole nous fait penser à la période des grandes découvertes, aux *conquistadores*, aux Aztèques, aux Incas, aux richesses infinies, à l'épanouissement de l'Europe, etc. Il y a aussi le revers de la médaille : l'esclavage des Indiens, la traite des Noirs, la destruction de civilisations, de savoir, de cultures, etc. L'emprise espagnole en Amérique exista durant trois siècles, plus précisément de 1492 jusqu'aux premières indépendances du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Pendant toutes ces années de colonisation, les Espagnols ont utilisé comme prétexte l'évangélisation des peuples autochtones afin de récolter des richesses provenant de ces nouvelles terres. Une chose viendra cependant perturber ce grand monopole... la piraterie et l'utilisation de corsaires ayant pour mission de dérober, à la source, les richesses américaines.

Beaucoup de facteurs ont fait que la piraterie et la course sur mers sont apparues dans les Antilles. Premièrement, l'Espagne consolida essentiellement ses ressources politiques, économiques et militaires sur le continent américain, laissant ainsi les îles des Antilles à la merci de la colonisation étrangère et permettant l'établissement et les pillages des pirates, des corsaires et des flibustiers dans la Méditerranée américaine. Puis, principalement au XVII<sup>e</sup> siècle, la France utilisa les flibustiers afin de suppléer sa marine de guerre et sa marine marchande dans le but de perturber le monopole espagnol en Amérique.

### **1.1. De la découverte aux conquistadores**

Durant la deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle, l'unité espagnole devenait de plus en plus concrète avec le mariage d'Isabelle de Castille et de Ferdinand d'Aragon et avec la dernière bataille de la *reconquista* qui mena à la prise de Grenade (1492). Avec beaucoup de détermination ce couple de Rois catholiques avait réussi à prendre le contrôle d'un immense territoire (l'Espagne actuelle). Au début de l'année 1492, on remarque qu'il n'y a plus d'autorités politiques musulmanes dans l'espace ibérique, l'Espagne et le Portugal actuels. À cette époque, personne ne pouvait imaginer que les décisions de ce couple royal allaient changer toute la politique européenne et même la politique « mondiale ». Mondiale en effet, puisque Christophe Colomb allait faire de nouvelles découvertes grâce à son rêve de trouver les célèbres Cipangu et Cathay. Le 12 octobre 1492, Christophe Colomb, avec l'autorisation des couronnes de Castille et d'Aragon, découvre donc un continent qui allait héberger, pour plus de trois siècles, l'Empire espagnol d'Amérique. « Le 24 décembre 1492, Christophe Colomb fondait dans l'île d'Española, l'actuelle Saint-Domingue, le modeste établissement de la Navidad.<sup>6</sup> » Dès lors, cette île allait devenir le point de départ de plusieurs conquêtes.

---

<sup>6</sup> CHAUNU, Pierre (1970), Histoire de L'Amérique Latine, Paris, Presses Universitaires de France, p. 12.

### **1.1.1. De l'arrivée de Colomb aux implantations espagnoles dans les Antilles**

Suite à cette découverte, la diplomatie espagnole obtint du Pape le droit de propager la foi chrétienne, comme l'avait obtenu le Portugal en 1481 avec la bulle *AEterni Regis*. La bulle papale de 1493, appelée *Inter coetera*, fixait le territoire espagnol à cent lieues à l'ouest des îles du Cap-Vert, et par le fait même venait mettre une limite géographique à la bulle papale décrétée en 1481 pour le Portugal. Pour harmoniser la séparation du monde entre les Ibériques (les Espagnols et les Portugais), le traité de Tordesillas, signé par les rois du Portugal et de L'Espagne en 1494, viendra modifier la ligne tracée par le pape Alexandre VI en 1493. Ce traité donnera tout de même à l'Espagne le pouvoir de s'accaparer des terres et des richesses qui se trouvaient au-delà de la ligne de 370 lieues à l'ouest des îles du Cap-Vert (Annexe 1). En Amérique, ce territoire englobait le Canada, les États-Unis, le Mexique, les Antilles, bref tout le continent américain... sauf la partie Est du Brésil. Le processus de conquête et de colonisation espagnole pouvait donc commencer.

Bien sûr, les premières implantations et la découverte de richesses ne se firent que très lentement, les couronnes d'Espagne voulant être certaines de la présence de métaux précieux et d'épices. Cette période d'implantation dans les îles, qui précède les grandes *conquistas*, se situe durant les années 1492 à 1518 à partir d'une base bien précise, l'île d'*Española*. « La saisie véritable de la Caraïbe espagnole se fit dans les années 1510 avec les expéditions réussies sur Cuba, Porto Rico, la Jamaïque, de 1509 à 1513, expéditions

montées avec les capitaux, l'or d'Hispaniola...<sup>7</sup>» *Española* fut la première île à être colonisée par les Espagnols. Puis, la ville de Santo Domingo sur l'île d'*Española* deviendra le premier port antillais en importance durant presque tout le XVI<sup>e</sup> siècle. À l'arrivée de Christophe Colomb, l'île d'*Española* était habitée par des Arawaks. « Le nombre d'Arawaks était proche du demi-million pour la seule Saint-Domingue.<sup>8</sup>» Pour soutenir les plantations et le travail minier de la mine d'or de Cibao à *Española*, les Noirs d'Afrique furent importés sur l'île car les Indiens étaient pratiquement tous morts à la fin des années 1520. « Quand Hawkins décida ce voyage, depuis près de cinquante ans les besoins des plantations de canne à sucre exigeaient la main-d'œuvre noire, et, en 1562, Hispaniola comptait près de 20 000 Noirs et une trentaine de plantations.<sup>9</sup>» Ce même processus, quoique plus lent, se propagea aux îles voisines : Porto Rico, la Jamaïque et Cuba.

Mais les Indiens des îles déçurent cependant les conquérants; la nourriture les surprit, et les Espagnols n'apprécièrent que bien peu la cassave de manioc, galette d'une richesse nutritive incontestable mais à la présentation délicate pour éliminer les éléments nocifs de la plante. Ils préférèrent importer à prix d'or le blé des Açores ou de l'Espagne. Surtout, les ressources en or du Cibao se révélèrent très limitées.<sup>10</sup>

---

<sup>7</sup> BUTEL, Paul (1997), *Histoire de l'Atlantique de l'antiquité à nos jours*, Librairie Académique Perrin, p. 64.

<sup>8</sup> *Op.Cit.*, CHAUNU, Pierre, p. 15.

<sup>9</sup> *Op.Cit.*, BUTEL, Paul, p. 91.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 73.

Toutes ces îles et tous ces morts indiens et noirs ne représentaient rien pour la noblesse espagnole et la Couronne d'Espagne qui avaient investi dans ces implantations. Il fallait donc trouver d'autres richesses pour pallier à la pauvreté des îles ceci nous amènera à l'aventure des *conquistadores* et à l'implantation de l'Espagne sur le continent aux richesses plus nombreuses. L'Espagne ne pouvant se contenter des ressources rarissimes des îles, la royauté préféra donc le continent où elle trouva d'innombrables richesses et une profusion de travailleurs bon marché, c'est-à-dire des esclaves.

### **1.1.2. Les conquistadores (L'implantation espagnole sur le continent américain)**

Pour compléter la prise de possession de l'Empire espagnol d'Amérique, les Espagnols durent affronter deux empires importants, celui des Aztèques et celui des Incas, ainsi que d'autres peuplades qui leur résistaient farouchement. Cette période couvre les années 1519 à 1550. Le territoire conquis est immense. La première prise de possession importante de territoire est celle entreprise par Hernan Cortés, de 1519 à 1521, aux dépens de l'empire Aztèque de Montezuma dans le Mexique d'aujourd'hui. Après avoir désobéi au gouverneur de Cuba, battu les soldats aztèques à Mexico ainsi que les soldats espagnols venus l'arrêter à Vera Cruz, Cortés et son armée de moins de sept cents hommes réussirent à donner à Charles Quint un territoire gigantesque et des richesses incalculables, tout ce que le souverain espérait de mieux. Ce *conquistador* devint marquis et *encomendero*, c'est-à-

dire propriétaire d'une *encomienda* qui lui donna le droit de posséder des esclaves. On lui donna aussi une *hacienda* (un domaine) au nord de Mexico où il demeura jusqu'à sa mort.

Les conquêtes concernant l'expansion de la Nouvelle-Espagne allaient se poursuivre jusqu'à la fin de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Le Honduras, le Guatemala, le Yucatan, le Nicaragua, la Floride et le Nord du Mexique (les mêmes territoires qu'aujourd'hui) vont être conquis et rattachés à la Nouvelle Espagne entre les années 1524 et 1548. Les mines de Sinaola du côté du Pacifique (1530) et la mine d'argent de Zacatecas (1546) furent pour l'Espagne la récompense qui couronna les campagnes expansionnistes des *conquistadores*.

Une deuxième vague d'expansion s'est produite en Amérique du sud. Francisco Pizarro partit de Panama en 1531 avec environ deux cents hommes afin de conquérir l'Empire des Incas. En moins de trois ans, il a réussi à prendre le contrôle de l'Empire du soleil avec différents subterfuges et différentes alliances en conquérant la ville de Cuzco. La course des *conquistadores* ne s'arrête pas là. En effet, elle se poursuit par la conquête du territoire de la *Tierra Firme* (la Nouvelle-Castille et la Nouvelle-Grenade ou Terre Ferme) composée du Quito (l'Équateur actuel), de la Colombie des Chibchas (Indiens) et de la mine d'or du Buritica (1540) et du Venezuela. Il y a aussi la conquête du Chili et la découverte de la montagne d'argent du Potosi en 1545. Le Rio de la Plata et le Paraguay seront acquis dans les années 1540. Almagro, Valdivia, Montero et surtout Pizarro sont tous des

*conquistadores* qui offrirent à l'Espagne la presque totalité du territoire de l'Amérique du Sud inclus dans le traité de Tordesillas.

Maintenant que le continent était conquis et contrôlé, l'Espagne avait la liberté de mettre en place des infrastructures politiques, économiques et mercantiles afin de gérer les ressources et le territoire de cet empire (Annexe 2). La royauté de l'Espagne, principalement Charles Quint, donna le droit aux *encomenderos* de léguer leurs *encomiendas* et leurs *haciendas* à un maximum de deux générations successives. Il fallait attendre la mort des héritiers des *conquistadores* pour distribuer les territoires de l'Amérique à des personnes de confiance, majoritairement des nobles d'Espagne, afin que la couronne espagnole ait une plus grande emprise sur la politique et sur l'économie de l'Empire espagnol d'Amérique.

## **1.2. La gestion et l'exploitation des ressources et du territoire de l'Empire espagnol d'Amérique**

« Les capitaines et aventuriers qui vont opérer la conquête du Nouveau Monde partent sous leur propre responsabilité, après avoir obtenu l'autorisation de la Couronne et l'octroi d'une *capitulación* <sup>11</sup>». Le contrat de Santa Fé (une *capitulación*), celui de Christophe Colomb, permet de se faire une bonne idée de la part des richesses, ramenées des colonies, qui revenait de droit à la Couronne espagnole. En général, la Couronne prélevait le *quinto*, c'est-à-dire le cinquième, des richesses exportées ou importées des Indes (l'Empire espagnol d'Amérique). On ne percevra plus que le dixième des richesses pour Mexico dès 1550 et pour le Pérou dès 1735 . Mais, pour s'assurer que ces sommes étaient bien prélevées et que tout se déroule bien, la Couronne espagnole instaura des institutions qui avaient pour mission de contrôler tout le commerce de l'Atlantique.

---

<sup>11</sup> MAHN-LOT, Marianne (c1993), La conquête de L'Amérique espagnole, Paris, Presses Universitaire de France, p. 9.

### **1.2.1. Les politiques et les outils de gestion de l'Empire naissant**

La première institution à voir le jour fut la *Casa de la Contratación*. D'autres institutions satellites de la *Casa de la Contratación* seront créées afin de consolider chaque créneau que la Couronne d'Espagne jugeait utile de protéger.

#### **1.2.1.1. La Casa de la Contratación**

La *Casa de la Contratación* a été créée très rapidement en 1503 pour administrer les récentes découvertes et les futures conquêtes. L'Amérique était une propriété de la Couronne espagnole depuis 1493 et il fallait qu'une institution s'occupe de vérifier l'étendue de ce domaine. Le siège de la Casa était situé à Séville, et il l'a été jusqu'en 1717. Cette année là, Cadix prendra la relève jusqu'aux Indépendances du XIX<sup>e</sup> siècle. Les fonctions principales de la *Casa de la Contratación* étaient très étendues. En voici un aperçu : encadrer les relations mercantiles entre les Indes et la métropole (Séville), organiser le système de protection maritime en convois, s'assurer du bon fonctionnement du service de messagerie royal des Indes, instruire les capitaines et les hommes de manœuvre aux techniques maritimes et cartographiques, contrôler l'entrée des revenus royaux et surtout donner des *capitulaciones*. Évidemment, ces fonctions étaient lourdes pour une poignée de fonctionnaires. Avec la découverte de richesses importantes comme celles de l'Empire Aztèque, l'Espagne se dota d'une meilleure administration et d'une meilleure juridiction. Vint alors la création d'un *Consejo de Indias*.

### 1.2.1.2. Le Consejo de Indias

Le *Consejo de Indias* (Conseil des Indes) fut créé en 1511. Il prit forme légale seulement en 1524. Ce conseil a été mis en opération après la mort de Juan Rodriguez de Fonseca, celui qui s'occupait d'administrer les colonies sans avoir le titre de ministre des colonies, contrairement à Christophe Colomb qui, lui, l'avait possédé. Ce conseil, situé en Espagne et composé de huit conseillers, était chargé de surveiller l'administration des Indes. Elle préparait les lois et les ordonnances pour l'Amérique. Cet organisme rédigeait aussi le courrier destiné aux colonies et proposait les postes de fonctionnaire pour l'Empire espagnol d'Amérique. « Le conseil des Indes était l'équivalent d'une Haute Cour de Justice.<sup>12</sup>»

### 1.2.1.3. La Carrera de Indias

La *Carrera de Indias* signifie la route des Indes, c'est-à-dire d'Amérique. Dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, la *Casa de la Contratación* s'efforça de normaliser les voyages en Amérique. Pour s'assurer du bon déroulement des voyages, elle élaborait un système de voyages en convois et de deux flottes annuelles afin d'amener les richesses de l'Amérique et de protéger les navires contre d'éventuelles attaques de pirates, de corsaires, de flibustiers ou de marines ennemies. « Quelle que soit la date exacte de l'instauration des flottes, les fondements définitifs du système de navigation furent établis entre 1561 et

---

<sup>12</sup> Op.Cit., CHAUNU, Pierre, p. 27.

1566.<sup>13</sup>» Par cette voie maritime, la *Casa de la Contratación* imposait des règlements sur les départs des flottes, sur les tonnages à respecter, sur les routes à suivre, sur les armes de défense à posséder, etc.

#### 1.2.1.4. Les vice-royautés et les *audiencias*

« L'autorité du Vice-Roi vint prendre la relève de celle des *conquistadores* trop encombrants.<sup>14</sup>» La presque totalité de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle peut être qualifiée de période d'autonomie régionale ou locale. Les *conquistadores* avaient reçu le titre de capitaine général ou de gouverneur (*adelantado*) afin d'administrer les territoires qu'ils avaient conquis. Le vice-roi de la Nouvelle-Espagne commença à siéger en 1535 et celui du Pérou en 1544 afin de succéder aux *conquistadores* (Annexe 2). Le vice-roi devait exécuter les ordres de la *Casa de la Contratación* et du Conseil des Indes. Le vice-roi représentait la Couronne d'Espagne. Il présidait l'*audiencia*, mais il ne pouvait pas voter. De plus, ses pouvoirs étaient limités, car ses décisions pouvaient être contestées par les élites en place. Malgré tout, il avait le droit de patronage, il contrôlait les mines et il surveillait la christianisation des Indiens. D'autres vice-royautés apparaîtront au XVIII<sup>e</sup> siècle avec l'étalement de la colonisation comme le vice-roi de la Plata et celui de la Terre Ferme.

<sup>13</sup> GARCÍA-BAQUERO GONZÁLEZ, Antonio, La Carrera de Indias: histoire du commerce hispano-américain (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE), Paris, Éditions Desjonquères, 1997, p. 67.

<sup>14</sup> Op.Cit., CHAUNU, Pierre, p. 30.

Afin de surveiller les *conquistadores* après leurs conquêtes et pour conseiller les décisions des vice-rois, des audiences furent créées un peu partout sur le territoire des Indes (Amérique). « Une *audiencia* était formé d'un président – le Vice-Roi, quand le siège de l'*audiencia* coïncidait avec celui de la Vice-Royauté; ailleurs, le capitaine général; le plus souvent, un nombre variable d'*oidores* richement rémunérés.<sup>15</sup>» Les membres des *audiencias* avaient des responsabilités administratives et judiciaires. L'*audiencia* servait de cour d'appel aux systèmes judiciaires locaux (les *corregidores* et les *alcaldes*). Les membres des audiences ainsi que les vice-rois étaient nommés par la Couronne. Pour s'assurer de leur fidélité, on les choisissait parmi les familles les plus importantes d'Espagne. Cela venait pallier à l'incertitude quant à la fidélité des *conquistadores*. « En 1563, huit audiences existaient dans les villes de Santo Domingo (1511), de Mexico (1527), de Guadalajara au Guatemala (1535), de Panama (1535), de Lima (1542), de Bogota (1549), de Charcas (1551) et de Quito (1563). (Annexe 2).<sup>16</sup>» Bien d'autres seront fondées avec l'étalement de la colonisation du territoire.

Ces structures politiques seront les mêmes jusqu'aux indépendances du XIX<sup>e</sup> siècle. Elles avaient toutes pour but de favoriser le système mercantile de la métropole (Séville). Voyons maintenant la répartition des institutions dans l'Empire espagnol d'Amérique au courant du XVI<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 29.

<sup>16</sup> AMALRIC, J.P. et BENNASSAR, Bartolomé et PÉREZ, Joseph et TÉMIME, Émile, Lexique historique de l'Espagne XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle, Paris, Armand Colin, 1976, p. 26.

### **1.2.2. Le rapport de force entre les îles et le continent**

Durant les années 1492 à 1518, il y a eu la colonisation espagnole dans les îles des Antilles. Suite aux *conquistas* (conquêtes), la colonisation espagnole continentale est devenue plus importante que celle des îles à cause de plusieurs facteurs. Les richesses des Empires Aztèque et Inca ainsi que la main d'œuvre gratuite (les Indiens) sur le continent sont deux facteurs importants. Les mines continentales ont favorisé la venue d'Espagnols sur le continent, ce qui causa le dépeuplement des îles antillaises. Les grands domaines, nommés *haciendas*, et les institutions politiques et économiques se sont développés beaucoup plus sur le continent qu'aux Antilles, en raison du nombre imposant de colons Espagnols et d'Indiens sur le continent. D'où l'importance de légiférer et d'administrer les Espagnols du continent pour que la royauté reçoive sa juste part ce qui nous amène à la différence de développement entre les Antilles et le continent dans différents domaines: la population, le commerce, les mines, l'unité locale et les institutions.

#### **1.2.2.1. La population**

L'expansion du territoire, de 1492 à 1550, s'est faite sur une bonne partie du territoire de l'Amérique Latine d'aujourd'hui. Premièrement, les Espagnols occupèrent les îles des Caraïbes entre 1492 et 1518. Il faut spécifier que la colonisation était bien particulière pour les îles. Sur les îles d'*Española*, de Cuba, de Porto Rico et de la Jamaïque, l'établissement s'est fait seulement dans les villes de Santo Domingo, de Puerto Plata, de La Havane, de

Santiago de Cuba, de San Juan et de Santiago de la Vega en débordant un peu sur leurs territoires adjacents. De plus, ces quatre îles sont pratiquement les seules des Antilles à être colonisées. Les territoires antillais colonisés par les Espagnols demeureront sensiblement les mêmes jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, car les énergies de la colonisation étaient concentrées sur le continent.

Après 1520, les Espagnols s'implantèrent en majorité sur le continent. « En 1570, la population totale de l'Empire colonial était de huit millions de personnes, dont 150 000 Blancs et 250 000 Noirs ou Mulâtres.<sup>17</sup>» Pour bien démontrer l'importance de la population continentale (populations blanche et mulâtre), regardons la population du Pérou en 1570. Cette population péruvienne devait être inférieure à celle du Mexique puisque quinze années de colonisation au Mexique précédèrent la conquête du Pérou par Pizarro. La colonisation blanche s'est faite très rapidement au Mexique avant même que le Pérou soit découvert. « Lorsque Cortés entreprend la reconstruction de Mexico, il y installe 2000 familles de Castilles. Les hommes mariés s'engagent à faire venir leurs femmes dans un délai de dix-huit mois, et Cortés lui-même donne l'exemple.<sup>18</sup>» « En 1570, la population totale du Pérou est d'environ 2 150 000 personnes, dont 38 000 Blancs, 100 000 Mulâtres et environ 2 000 000 d'Indiens.<sup>19</sup>» En 1570, pour le Pérou et le Mexique, la population était composée d'environ 100 000 Européens et de 200 000 Mulâtres. Pour ce qui est des autres territoires continentaux, dont ceux de la Terre Ferme (la Colombie, le Panama et le

---

<sup>17</sup> BERTHE, J.-P. *Amérique (Histoire)*, *Encyclopaedia Universalis*, t. I, p. 865.

<sup>18</sup> *Op.Cit.*, Marianne Mahn-Lot, p. 72.

<sup>19</sup> ROSENBLAT, A., *La población de América; Viejos y nuevos calculos*, Mexico, 1967.

Venezuela d'aujourd'hui) et du Honduras, nous pouvons estimer que la population blanche de ceux-ci était inférieure à celle du Pérou puisque les mines du Potosi avaient attiré beaucoup de gens dans les années 1550. Donc, la population continentale serait constituée d'environ 135 000 Blancs, de 220 000 Mulâtres sinon plus et de près de 8 000 000 d'Indiens. *Española* qui comptait, en 1562, 20 000 Noirs, était l'île la plus peuplée de cette époque. Ainsi, nous pouvons facilement avancer que pour les îles des Caraïbes, la population blanche et noire se situe aux alentours de 10% du total de la population européenne de l'Empire espagnol d'Amérique (150 000) et de 15% du total de la population Mulâtre et Noire de ce même Empire (250 000). La population antillaise était composée d'environ 15 000 Européens et 37 500 Mulâtres et Noirs (en majorité des Noirs). La population blanche est très élevée pour les îles, mais en somme, il est important de voir que la population du continent est plus imposante que celle des îles. D'une population inexistante en 1520, la population du continent devient dix fois supérieure à celle des îles en 1570. La différence entre la population du continent et celle des îles ne fera que s'accroître car le commerce des îles commencera à décliner à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

#### 1.2.2.2. Le commerce

Avec la découverte des mines sur le continent à la fin des années 1540 et l'attrait des *encomiendas* indiennes, le commerce des îles sera grandement affecté. Pour exemple, les Antilles voient seulement croître leur commerce décennal de 30 000 tonnes à 65 000 tonnes de 1501-1510 à 1591-1600 grâce à La Havane qui commerce 40 000 tonnes entre 1591-

1600.<sup>20</sup> L'île d'*Española* voit son commerce décennal diminuer de 30 000 tonnes de 1501-1510 à 1591-1600, c'est-à-dire de 30 000 tonnes à 10 000 tonnes pour cent ans.<sup>21</sup> Pour le continent, son commerce décennal passe de 0 à près de 300 000 tonnes de 1501-1510 à 1591-1600.<sup>22</sup> Il n'est donc pas étonnant que le continent voit toujours augmenter sa population par rapport à celle des îles. Les îles (d'*Española*, de Cuba, de Porto Rico et de la Jamaïque) produisaient principalement du cuir, du tabac, du sucre et des plantes médicinales. Par le fait même, les Antilles ne sont pas très lucratives pour les Espagnols en comparaison avec les territoires continentaux où il y a des mines et des esclaves.

### 1.2.2.3. Les mines

Puis vint la conquête du continent par Cortés et Pizarro. Dès les années 1520, l'Espagne se tourna uniquement vers le continent américain, au départ, pour les richesses des civilisations conquises, et ensuite pour les mines à la fin de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Ces mines sont les suivantes : la mine d'or de Buritica en Colombie, les mines d'argent du Potosi dans la Vice-Royauté du Pérou (1545) et celles de Zacatecas dans la Vice-Royauté de la Nouvelle-Espagne (1548). Dès lors, l'Espagne multiplia les efforts afin d'extraire les minéraux précieux. Ces extractions se poursuivirent jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>20</sup> ARBELLOT, Guy et BERTIN, Jacques et CHAUNU, Huguette et CHAUNU, Pierre, Séville et l'Atlantique (1504-1650), Paris, S.E.V.P.E.N., tome VII (construction graphique), 1957, pp. 92-97.

<sup>21</sup> Ibid.

<sup>22</sup> Ibid.

Afin de coloniser et d'extraire les richesses du sol, les Espagnols se donnèrent l'*encomienda*.

#### 1.2.2.4. L'unité locale et l'*encomienda*

« Avec la terre, le conquérant reçut l'indien, dès la conquête d'Española; l'*encomienda* fut créée, pour fournir gratuitement aux plantations le lot d'Indiens nécessaire, main-d'œuvre que l'on exploitait à discrétion, pour les spéculations coloniales.<sup>23</sup>» Les *conquistadores*, après leurs conquêtes, sont devenus des *encomenderos* (c'est-à-dire seigneurs des Indiens). Dès lors, les populations indiennes déclineront, à cause des maladies européennes et des travaux trop difficiles à exécuter. « Ce déclin était de l'ordre de 75% durant les années 1492 à 1550.<sup>24</sup>» Malgré tout, sur le continent il resta environ huit millions d'Indiens pour travailler dans les mines et les terres agricoles. L'*encomienda* était très différente dans les îles et sur le continent. Les *encomiendas* des îles étaient constituées en majorité de Noirs et étaient beaucoup moins lucratives que les *encomiendas* d'Indiens du continent, ces derniers travaillant dans les mines et dans l'agriculture. Plus peuplées et générant plus de bénéfices, les *encomiendas* continentales demanderont un plus grand contrôle institutionnel.

---

<sup>23</sup> Op.Cit., Pierre Chaunu, p. 44.

<sup>24</sup> Ibid., p. 40.

#### 1.2.2.5. Les institutions

Les Vice-Royautés et les audiences générales apparaissent surtout sur le continent durant le XVI<sup>e</sup> siècle. Il existe seulement pour les îles une *audiencia*, située à Santo Domingo depuis 1511.<sup>25</sup> Il ne faut pas oublier que ces institutions ont été créées pour faire respecter les lois et vérifier le commerce. Elles avaient la même autorité et les mêmes pouvoirs en Amérique que ceux de la Couronne espagnole en Espagne.

De façon évidente, l'Espagne laisse de côté les Antilles dès la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. De plus, seulement les grandes îles des Antilles ont été colonisées par l'Espagne : Saint-Domingue (*Española*), Cuba, Porto Rico et la Jamaïque. En ce qui à trait à la population, au commerce, aux mines, aux *encomiendas* et aux institutions, l'Espagne délaisse les îles afin de s'implanter fortement sur le continent. L'Espagne commettait là une erreur tactique, celle de ne pas s'occuper du territoire maritime et terrestre des Antilles par où entraient et sortaient les fruits de son commerce lucratif. Le délaissement de ce territoire (presque toutes les Antilles), qui faisait partie de l'Empire espagnol selon le traité de Tordesillas, suscitera l'intérêt au XVII<sup>e</sup> siècle de la part d'autres pays européens, dont la France. Mais pour cela, la France devait se doter d'une marine considérable afin de coloniser l'Amérique.

---

<sup>25</sup> Ibid., p. 70.

### **1.3. L'état de la Marine française et la colonisation française aux Antilles**

Avant Louis XIII, les rois français s'intéressaient principalement au continent européen. Ils s'occupèrent de l'expansion de leur territoire terrestre et de leur influence sur la politique du continent européen avant de s'attarder sur le développement d'une marine militaire, de favoriser une marine marchande et même de coloniser outre-mer. Pays grandement peuplé, la France devait adopter des politiques intérieures fermes afin de s'occuper de sa grande démographie. « La France a été longtemps – jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle – l'État organisé le plus peuplé d'Europe.<sup>26</sup> » La France eut donc une destinée principalement continentale jusqu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle.

Louis XI (1461-1483), Charles VIII (1483-1498), Louis XII (1498-1514), François I<sup>er</sup> (1515-1543), Henri II (1549-1559), François II, Charles IX, Henri III, Henri IV (1558-1610), furent trop absorbés par les problèmes continentaux pour avoir une politique maritime suivie; en dépit des réactions d'un François I devant les monopoles que s'arrogent Espagnols ou Portugais, et des conceptions nettes d'un Henri II, la marine française ne joue pas un rôle de premier plan dans l'histoire maritime de la Renaissance.<sup>27</sup>

Durant l'époque des grandes découvertes en Amérique, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle et au XVI<sup>e</sup> siècle, les pays d'Europe voyaient s'ouvrir d'autres horizons que le continent européen et le bassin de la Méditerranée. Les nouveaux territoires découverts offraient des richesses immenses. L'Espagne et le Portugal furent enviés par toute l'Europe. La France voyait ses

<sup>26</sup> AUPHAN, Amiral, La marine dans l'histoire de France, Paris, Éditions d'Histoire et d'Art, 1955, p. XI.

<sup>27</sup> NICOLAS, Louis, Histoire de la marine française, Paris, Presses Universitaires de France, 1961, p. 12.

voisins européens (l'Angleterre, l'Espagne, la Hollande et le Portugal) s'approprier le contrôle militaire et commercial de l'Atlantique. La France devait trouver des moyens pour coloniser, elle aussi, les nouveaux territoires explorés et inexplorés. Il lui fallait à tout prix favoriser la construction maritime et susciter l'intérêt du commerce maritime en France afin de défendre ses côtes et de s'approprier des nouveaux territoires, surtout les Antilles délaissées par les Espagnols.

La France développa très tardivement une marine apte à imposer sa prédominance en Europe. Il faudra attendre le règne de Louis XIII pour que l'État français investisse dans la marine militaire et qu'il favorise la marine marchande. Ce ne sont pas les explorations de Jacques Cartier (1534) ni le début de la colonisation à Québec par Samuel Champlain (1608) qui démontrent l'efficacité de la France à s'imposer sur les océans et sur les autres continents. Il fallait des politiques maritimes concrètes pour que la France puisse prendre sa place sur les mers du globe. Ces politiques débutèrent avec le Cardinal de Richelieu et se poursuivirent avec Colbert.

### **1.3.1. Richelieu et le développement de la Marine française**

Pour pallier au retard de la France au niveau maritime, il fallait que la couronne française favorise la construction d'une marine militaire et qu'elle supporte la marine marchande. Il faudra attendre un homme d'église, le Cardinal de Richelieu (1585-1642), pour voir la France se doter d'une marine de guerre. En 1626, Richelieu reçut le titre de *grand maître et de surintendant général du commerce et de la navigation*. Avec cette fonction, Richelieu avait les pleins pouvoirs de contrôler le développement de la marine française. « En organisant une maison militaire, une maison civile, un Conseil de la Marine, avec un secrétaire général, il constitue une ébauche de ministère de la Marine, avec une administration centrale et état-major général.<sup>28</sup>» Richelieu entreprit de donner à la France une marine militaire et une marine marchande pour s'imposer en Europe. Premièrement, il favorisa de nouvelles constructions navales à Dieppe, Fécamp, Le Havre, Honfleur, Brest, Auray, La Roche-Bernard et Bordeaux. Puis, pour s'assurer de plus grandes bases maritimes et minimiser la menace anglaise pour d'éventuels débarquements dans le midi de la France, Richelieu et Louis XIII entreprirent une guerre contre les Huguenots de La Rochelle et leurs alliés anglais en 1627-1628. Par ce geste, ils voulaient démontrer que la France pouvait désormais prendre sa place sur les mers afin de s'approprier le commerce des protestants (Angleterre et Hollande) en plus de s'imposer face à l'Espagne.

---

<sup>28</sup> Ibid., p. 21.

Ayant le contrôle des ports des côtes françaises donnant sur l'Atlantique et sur la Manche, Richelieu ordonna de faire un inventaire des marins et des navires. En 1629-1630, le bilan de la marine française était pitoyable. Un enquêteur de Richelieu, un dénommé Leroux d'Imfreville, visite alors les ports de France et affirme que « les ports sont en ruines, les vaisseaux délabrés; la piraterie est générale, il y a même à Cherbourg des Français qui ont commission du roi d'Espagne.<sup>29</sup> » Richelieu allait avoir la tâche ardue de favoriser la construction d'une marine efficace et beaucoup plus imposante.

Richelieu dota la maritime militaire et la marine marchande de ressources humaines dont des responsables de l'administration. Or, en France, ceux qui pouvaient être nommés à ces fonctions étaient principalement des nobles. Paradoxalement, ces nobles ne pouvaient pas trafiquer, donc participer à la marine marchande, car ils perdaient leur rang dans la société.

Les nobles étaient faits pour porter les armes; ceux d'entre eux qui n'en ressentaient pas la vocation entraient dans le clergé, dans la haute administration ou dans les professions libérales; il leur était interdit de cultiver eux-mêmes leurs terres et, ce qui explique davantage, de faire du commerce; celui-ci était considéré comme synonyme de vol; on l'abandonnait aux roturiers, aux protestants, aux juifs, à tous ceux qui étaient supposés manquer de sens chevaleresque.<sup>30</sup>

---

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 18-19.

<sup>30</sup> *Op.Cit.*, AUPHAN, Amiral, p. 26.

Le cardinal n'eut pas le choix d'enlever cette contrainte afin que les nobles puissent commercer. « Richelieu eut beau abroger la clause de dérogation à la noblesse en ce qui concerne le commerce colonial, il en resta toujours quelque chose dans les esprits.<sup>31</sup>» Malgré tous les efforts de Richelieu pour construire une marine, les Français avaient beaucoup de mal à faire une transition entre le continent et les mers. « Le pays n'a pas répondu à l'appel du Cardinal : la masse des bourgeois et des nobles est restée indifférente, les règlements n'ont pu modifier les habitudes.<sup>32</sup>» Pour la marine marchande et la colonisation en Amérique, Richelieu n'a pas su susciter suffisamment l'intérêt des Français durant les années 1626 à 1642. Il réussit seulement à construire une marine militaire qui a affronté les Espagnols dans la Méditerranée. Ce n'est qu'avec Colbert que la France connut plus de succès sur les mers contre les autres pays d'Europe. « Pour Richelieu, la colonisation s'explique par des motifs d'ordre religieux; ce n'est qu'avec Colbert que des raisons économiques justifieront l'action coloniale.<sup>33</sup>»

### **1.3.2. Colbert et la Marine française**

Intendant de Mazarin, Colbert commença à s'occuper de la marine française en 1647. Mais, ce n'est pas avant le début du règne de Louis XIV en 1661 que Colbert put commencer la reconstruction de la marine française puisque les pouvoirs en place de 1642 à

---

<sup>31</sup> Ibid., p. 27.

<sup>32</sup> Op.Cit., NICOLAS, Louis, p. 24.

<sup>33</sup> Ibid.

1661 mettaient en arrière-plan la marine. Mazarin n'a pas eu les mêmes préoccupations pour la marine française que Richelieu. Donc, entre la mort de Richelieu 1642 et l'arrivée de Louis XIV en 1661, la marine française déclina fortement. Sous Mazarin, les budgets alloués à la marine étaient très minimes si on les compare à ceux sous Richelieu. « Faute de ressources, le budget naval dut être réduit progressivement à 10 ou 15 p. 100 de ce qu'il avait été à la mort de Richelieu.<sup>34</sup>» Colbert eut fort à faire pour redonner à la Couronne française les bases que Richelieu avait établies. Colbert entreprit en 1663 un inventaire qui fut pratiquement similaire à celui fait par Richelieu plus d'une trentaine d'années auparavant. Le bilan était que Louis XIV n'avait pas de marine apte à protéger ses côtes et à coloniser.

Colbert entreprit donc de créer une flotte française assez grande pour s'imposer en Europe. Il favorisa la création d'institutions pour inciter le développement maritime en France.

Pour assurer le recrutement régulier des équipages, Colbert créa l'Inscription maritime et la Caisse des invalides. Il fonda le corps des gardes-marine, destiné à la formation des cadres. Une de ses innombrables ordonnances réserva aux chantiers navals, pour les mâtures et les quilles des grands vaisseaux, les meilleurs bois de nos forêts. L'observatoire de Paris, l'Académie des sciences, le Services hydrographique de la Marine nous mirent à l'avant-garde du progrès dans l'art de naviguer. Grâce, entre autres, à Vauban et à Puget, Brest, Dunkerque, Rochefort, Toulon devinrent des arsenaux modèles, dont certains ouvrages immobiliers restèrent en service jusqu'à nos jours.<sup>35</sup>

---

<sup>34</sup> Op.Cit., AUPHAN, Amiral, p. 39.

<sup>35</sup> Ibid., p. 48.

Sous la responsabilité de Colbert de 1662 à 1683 et de son fils le marquis de Seignelay de 1672 à 1690, les dépenses annuelles de la marine furent très importantes; soit environ trois fois celles effectuées sous Richelieu entre 1626 et 1642 et plus de trente fois celles allouées sous Mazarin entre 1642 et 1661. « Dès 1662, le budget de la Marine royale fut augmenté régulièrement jusqu'à atteindre une dizaine de millions, soit 10 p. 100 environ de l'ensemble des dépenses nationales.<sup>36</sup>» Colbert avait réussi, de 1662 jusqu'à sa mort en 1683, à doter la France d'une marine de guerre très efficace. « À la mort de Colbert, la marine de guerre française comptait cent dix-sept vaisseaux de ligne flambant neufs, soixante-dix ou quatre-vingts bâtiments légers et une trentaine de galères; elle était du même ordre de grandeur que celles d'Angleterre ou de Hollande.<sup>37</sup>» Tous les navires neufs construits au temps de Colbert et de son fils furent impliqués dans des conflits européens. La marine de guerre coûta très cher à la France durant ces conflits. « De 1672 à 1690, Colbert et Seignelay dépensèrent au total 216 millions pour construire les belles escadres de Louis XIV, tandis que les deux Pontchartrains, leurs successeurs, en gaspillèrent 485 dans une égale durée de temps, de 1691 à 1709.<sup>38</sup>» Colbert avait réussi, malgré les coûts importants, à donner à la France une place importante sur les mers d'Europe, mais il n'en était pas de même avec la marine marchande. « Or, sur vingt mille navires de commerce en 1664, la Hollande en possède quinze à seize mille, les Anglais trois à quatre mille, les Français « peut-être cinq à six cents au plus » – ces chiffres étant donnés par Colbert - .<sup>39</sup>»

---

<sup>36</sup> Ibid.

<sup>37</sup> Ibid., p. 49.

<sup>38</sup> Ibid., p. 59.

<sup>39</sup> Op.Cit., NICOLAS, Louis, p. 27.

Même après ces dix premières années de travail pour développer la marine, Colbert négligea fortement le développement de la marine marchande. « Pour comparer entre la Hollande, l'Angleterre et la France, la France comptait seulement en 1671 quatre-vingt mille tonneaux sur un total pour ces trois pays de huit cent quarante mille tonneaux.<sup>40</sup>» La marine marchande est pourtant un facteur essentiel pour le développement des colonies. Colbert n'a pas eu les moyens de créer les conditions favorables à la colonisation. Voyons la situation coloniale du début du règne de Richelieu à la fin du régime de Colbert et comment l'État français géra ses politiques coloniales.

### **1.3.3. Les politiques coloniales et les colonies françaises aux Antilles**

Les premières volontés politiques coloniales françaises concernant la colonisation des Antilles virent le jour avec le Cardinal de Richelieu. C'est en 1626 que Richelieu permit la colonisation aux Antilles. « En 1626, un cadet de Normandie, Pierre D'Esnambuc, obtient des lettres patentes de Richelieu pour créer la *Compagnie des Îles d'Amérique*.<sup>41</sup>» « Puis par la suite, des compagnies de navigations, unissant marins, aventuriers et financiers, étaient instituées pour exploiter les fondations françaises faites par Champlain au Canada (Québec) et d'Esnambuc aux Antilles (St-Christophe, la Tortue et Saint-Domingue).<sup>42</sup>» La royauté s'occupe très mal du développement des colonies antillaises. « Même la couronne, en 1651,

---

<sup>40</sup> Op.Cit., AUPHAN, Amiral, p. 47.

<sup>41</sup> POUQUET, Jean, Les Antilles françaises, Paris, Presses Universitaires de France, 1964, p. 13.

<sup>42</sup> Op.Cit., AUPHAN, Amiral, p. 28-29.

vendra à M. de Poincy quelques îles en 1651 pour le compte de l'*Ordre de Malte*.<sup>43</sup>» La France n'a pas eu le choix de laisser aux compagnies marchandes le soin de développer et de protéger les colonies car sa marine militaire était toujours aux aguets en Europe. Les compagnies marchandes avaient principalement pour but de faire du profit avec les plantations et le commerce antillais et non de faciliter la colonisation générale. Même avec la création de la Compagnie des Indes Occidentales en 1664, Colbert eut beaucoup de difficultés à contrôler la colonisation des Antilles. Colbert nommait des gouverneurs dans les îles, mais ceux-ci, faute de marines militaire et marchande, ne pouvaient pas bien assurer la prospérité dans les îles et les protéger contre d'éventuels ennemis.

Dans le programme de Colbert, la construction d'une puissante flotte de guerre n'était qu'un moyen d'atteindre le but essentiel : l'enrichissement de la France; on a pu reprocher à Colbert d'avoir sacrifié la marine marchande à la marine militaire; pourtant il ne faut pas dédaigner les tentatives de compagnies de commerce, ni l'essor colonial.<sup>44</sup>

Colbert avait délaissé la marine marchande et ne contribuait que très peu au développement des colonies au profit de la protection maritime de la France en Europe. Mais pourtant, les colonies françaises (la Tortue, Saint-Domingue, Saint-Christophe, la Guadeloupe et la Martinique) aux Antilles se développeront grandement durant le XVII<sup>e</sup> siècle. La colonisation avait suscité beaucoup d'intérêt auprès de bon nombre de gens. Parmi ces gens, il y avait des flibustiers qui avaient déjà implanté leurs repaires dans la

---

<sup>43</sup> Op.Cit., POUQUET, Jean, p.14.

<sup>44</sup> Op.Cit., NICOLAS, Louis, p. 32.

région des Antilles. Colbert profita de la présence de ces flibustiers (corsaires/pirates) pour pallier à la faiblesse de la marine française qui ne pouvait, à elle seule, développer et protéger les colonies françaises aux Antilles, surtout celles des îles de la Tortue et de Saint-Domingue. En plus, en utilisant des flibustiers aux Antilles, Colbert pouvait affaiblir le monopole espagnol en Amérique. « Richelieu fit de même avec les Huguenots de La Rochelle en 1629, afin que ceux-ci participent outre-mer au pillage de l'empire espagnol.<sup>45</sup>» La France n'a pas eu le choix d'accepter l'aide de différentes personnes, des financiers et surtout des marins aventuriers, pour profiter du délaissement des îles des Antilles par les Espagnols. Tel fut le cas en ce qui concerne les îles de la Tortue et de Saint-Domingue au cours du XVII<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>45</sup> Op.Cit., AUPHAN, Amiral, p. 30.

## **CHAPITRE 2**

# **LES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DES ÎLES DE LA TORTUE ET DE SAINT-DOMINGUE DE 1629 À 1697**

Au XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, plusieurs pays d'Europe espéraient s'approprier les territoires d'Amérique appartenant à l'Espagne. Au XVI<sup>e</sup> siècle, beaucoup de marins français, essentiellement des huguenots, vinrent aux Antilles. « Ces expéditions du XVI<sup>e</sup> siècle n'avaient pas abouti à la mise en place d'une colonisation; seuls la course et le commerce au bout de la pique constituaient les objectifs des marchands qui osaient investir dans ces expéditions.<sup>46</sup>» Puis, avec les efforts de Richelieu et de Colbert afin de développer la marine et les colonies, la France pouvait espérer voir s'implanter des marchands et des aventuriers au sein de l'Empire espagnol d'Amérique. Les premières implantations françaises dans la Méditerranée américaine se sont réalisées avec beaucoup de persévérance au XVII<sup>e</sup> siècle. L'un de ces établissements fut celui des îles d'*Española* et de la Tortue en 1629. L'île d'*Española* était appelée par les Français, Saint-Domingue car la capitale de l'île espagnole se nommait Santo-Domingo. Les Français luttèrent avec acharnement pour garder ces deux îles car elles offraient un emplacement privilégié pour pratiquer la flibuste sur les routes maritimes empruntées par les navires espagnols. De ces Français, quelques-uns étaient des marchands et des engagés, mais plusieurs d'entre eux étaient des flibustiers et des boucaniers. Ils ont réussi à prendre un territoire appartenant aux Espagnols, ce qui donna à la France l'opportunité de développer une colonie.

---

<sup>46</sup> Op.Cit., BUTEL, Paul, p. 130.

## **2.1. Le peuplement français des îles au XVII<sup>e</sup> siècle**

À l'arrivée de Christophe Colomb à *Española* en 1492, l'île était peuplée par des Tainos de la tribu des Arawaks. Mais, ces premiers habitants furent totalement anéantis par l'exploitation et l'établissement espagnol dans l'île. Au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, les îles de Saint-Domingue et de la Tortue furent visitées par des marins de différentes nationalités, dont les Français. Ces marins marchandaient avec les Espagnols ou venaient y faire escale afin de se ravitailler en nourriture et en eau. Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, le côté occidental de l'île fut déserté dû à une trop grande contrebande qui dérangeait le monopole de l'Espagne avec cette île. « En 1606, se produit un événement capital: les Espagnols de Saint-Domingue dépeuplent, sur ordre de Madrid, les côtes nord et ouest de l'île pour mettre fin à ces trafics. Ils laissent en place des milliers de têtes de bétail qui se multiplieront à l'état sauvage.<sup>47</sup> » Seulement quelques Espagnols rebelles, des mulâtres et des noirs resteront sur les côtes ouest et nord afin de continuer ce commerce interlope. Cette désertion permit l'établissement des Français du côté occidental de Saint-Domingue et de l'île de la Tortue.

La colonie établie à Saint-Christophe par Belain (Pierre) d'Esnameuc en 1627 fut confrontée à la réalité espagnole des Antilles à la fin de 1629. L'amiral espagnol Federico de Toledo, accompagné de sa flotte impressionnante, somma les habitants de Saint-Christophe de quitter l'île. Cette expulsion favorisa l'établissement des premiers Français à

---

<sup>47</sup> CAMUS, Michel Christian, L'île de la tortue au cœur de la flibuste caraïbe, Paris, Éditions L'Harmattan, 1997, pp. 28-29.

Saint-Domingue. À leur arrivée, les fuyards formaient un groupe d'un peu moins d'une centaine d'hommes. Ces Français étaient des marins déserteurs, des naufragés et des engagés. Dès lors, ces Français se divisèrent en trois groupes: les boucaniers, les flibustiers et les habitants. Rapidement d'autres aventuriers, notamment des Français, des esclaves noirs et des gens de d'autres nationalités, viendront rejoindre ces Français nouvellement installés. Un jeu du chat et de la souris commencera alors afin de savoir qui possédera l'île de la Tortue de 1630 à 1640.

### **2.1.1. Les conflits pour la possession de la Tortue de 1630 à 1640**

Il est très important à l'époque de contrôler la Tortue car elle est la clé pour la défense de l'île de Saint-Domingue. De plus, l'île de la Tortue, plus facile à défendre, est située dans un endroit stratégique. Elle est située près de La Havane, le carrefour des galions espagnols et au milieu des îles espagnoles. L'occupation de ce territoire par les Français, principalement des Huguenots, intéressa les Anglais. « Au début de 1630, les Français de la Tortue reçoivent le renfort d'un important contingent d'Anglais venus avec leur gouverneur Anthony Hilton, de l'île de Nevis dans les Petites Antilles, qui vient à son tour d'être attaquée par les Espagnols.<sup>48</sup>» Anthony Hilton est vite nommé gouverneur de l'île de la Tortue, nouvellement rebaptisée *Association*, par la *Providence Company* anglaise. Les Français continuèrent d'habiter la Tortue, mais ils avaient perdu le contrôle de celle-ci. Les Espagnols de Santo Domingo commencèrent à subir les attaques des flibustiers de la Tortue durant les années 1629 à 1630. Voyant la menace de l'union des Français et des Anglais à la Tortue, les Espagnols lancèrent une attaque à la fin de l'année 1630 afin de les déloger de l'île de la Tortue. Les occupants français et anglais durent se réfugier du côté ouest de Saint-Domingue. Puis, ils viendront reprendre l'île de la Tortue l'année suivante. Hilton sera encore le gouverneur de la Tortue, et cela, jusqu'en 1634. En 1634, les Espagnols retournent une fois de plus déloger les occupants de la Tortue. Français et Anglais doivent encore se réfugier dans l'ouest de Saint-Domingue. Tout de suite après le départ des Espagnols, la *Providence Company* aura le loisir de réoccuper la Tortue jusqu'en 1640 sans

---

<sup>48</sup> Ibid., p.30-31.

pour autant envoyer de gouverneur. Sans gouverneur anglais, la France avait l'opportunité de reprendre le contrôle de l'île de la Tortue. Ce qu'elle fit d'ailleurs en 1640.

### **2.1.2. L'arrivée des gouverneurs français à la Tortue de 1640 à 1664**

Les Français de la Tortue demandèrent l'aide du gouverneur français de Saint-Christophe, Philippe de Lonvilliers de Poincy, pour qu'il envoie un représentant de la France à la Tortue. L'île de Saint-Christophe avait été reprise par les Français peu de temps après l'expulsion espagnole de 1629. C'est à la fin de 1640 qu'un protestant dénommé François Le Vasseur, choisi par de Poincy, vint redonner l'île de la Tortue aux Français. Avec l'aide des boucaniers de Saint-Domingue, Le Vasseur devient maître de l'île sans verser le sang. Afin de ne pas perdre la Tortue une autre fois, Le Vasseur entreprit de fortifier l'île dès son arrivée. Sur une montagne à six cents pas de la rade, Le Vasseur construisit sa demeure.

Sur cette montagne était une roche de quatre ou cinq toises de hauteur, et dont la plate-forme contenait un espace de vingt-cinq à trente pas en carré, et à dix ou douze pas de là sortait de terre une source d'eau douce, grosse comme le bras. Ce fut là que M. Le Vasseur fit bâtir une maison pour y établir sa demeure. On y montait d'abord par dix ou douze marches qu'il avait fait tailler dans le roc, mais on ne pouvait y arriver qu'au moyen d'une échelle de fer que l'on tirait en haut, quand on était monté. Il fortifia cette maison de deux pièces de canon de fonte et de deux de fer.<sup>49</sup>

---

<sup>49</sup> OEXMELIN, Alexandre, Aventuriers et boucaniers d'Amérique: chirurgien de la Flibuste de 1666 à 1672, par Alexandre Oexmelin, Paris, Éditions Sylvie Messinger, 1990, p. 31.

Grâce à ces défenses, les Français réussirent à repousser une nouvelle attaque espagnole durant l'année 1643. Dès lors, le développement de l'île fut assuré. Afin d'avoir une certaine cohérence entre les gens de la Tortue, Le Vasseur conclut avec le gouverneur de Saint-Christophe en 1641 une entente donnant la liberté de pratiquer les religions catholique et protestante. Un des articles de ce contrat spécifiait aussi qu'il y aurait une division en parts égales d'une partie des prises faites en mer par les flibustiers. Pour s'assurer le contrôle économique des îles de la Tortue et de Saint-Domingue, Le Vasseur obtint le monopole du commerce des îles. « Un autre article instituait Le Vasseur seul commissionnaire de la fourniture de vêtements et autres objets utiles aux habitants, à charge pour lui de construire un magasin d'État.<sup>50</sup>» Pour s'assurer du bon développement de la Tortue, le nouveau gouverneur fit venir des engagés de France. Alexandre Oexmelin, un engagé de la Tortue en 1666, qui deviendra chirurgien de la flibuste par la suite, nous décrit très bien les conditions de vie des engagés de l'époque. « Nous fûmes vendus chacun trente écus, que l'on payait à la Compagnie : elle nous obligeait à servir trois ans pour cette somme, et pendant ce temps-là, nos maîtres pouvaient disposer de nous à leur gré, et nous employer à ce qu'ils voulaient.<sup>51</sup>» Pour faciliter encore plus le développement économique de l'île, Le Vasseur favorisa, grâce à son navire, l'importation d'esclaves indiens et noirs de la côte ouest du Yucatan et de Cuba. Devenu gouverneur, Le Vasseur installa à la Tortue une forme de dirigisme absolu pendant plus de dix années sans que la couronne française n'intervienne dans ses décisions de développer l'île.

---

<sup>50</sup> BLONDE, Georges, Histoire de la flibuste, Saint-Amand, Stock, 1990, p. 42.

<sup>51</sup> Op.Cit., OEXMELIN, Alexandre, p. 24.

Après la mort de Le Vasseur en 1642, l'île fut administrée pendant deux ans par Fontenay, un chevalier de l'Ordre de Malte. Il s'occupa essentiellement de favoriser les attaques contre les Espagnols. « Elle (l'île de la Tortue) reprit bientôt un état florissant; la religion catholique et le négoce y furent rétablis.<sup>52</sup>» Ce qui incita les Espagnols en 1654 à venir, pour une autre fois, attaquer la Tortue. Les Espagnols réussirent à prendre la Tortue. Évidemment les habitants de l'île s'exilèrent à Saint-Domingue. Mais cette fois-ci, les Espagnols laissèrent une garnison de cent hommes dans le fort pour ne pas redonner la Tortue aux Français ou à qui que ce soit d'autre. Mais les Espagnols furent obligés de quitter leur garnison en 1655, car les Anglais attaquèrent Santo-Domingo durant leur campagne pour prendre la Jamaïque.

Ce fut alors l'opportunité pour les Français de venir repeupler la Tortue. Des Anglais de la Jamaïque viendront eux aussi s'établir à la Tortue et il y aura donc simultanément deux gouverneurs à la Tortue, un Français et un Anglais. Avec cette union de 1655 à 1660, les flibustiers de la Tortue seront influencés principalement par la course et la piraterie partant de la Jamaïque contre les navires et les établissements espagnols. Puis, de 1660 à 1665 Jérémie Deschamps du Rausset, un Français, fut nommé par le gouverneur de la Jamaïque, l'unique gouverneur de la Tortue. « Du Rausset se rendit à la Jamaïque en 1660 et se fit remettre cette commission, à la condition qu'il gouverna l'île au mieux des intérêts anglais.<sup>53</sup>» Du Rausset avait le beau jeu car il détenait deux commissions de gouverneur,

---

<sup>52</sup> *Ibid.*, p. 20.

<sup>53</sup> *Op.Cit.*, CAMUS, Michel Christian, p. 54-55.

l'une française et l'autre anglaise. Il essaya de vendre en 1664 la Tortue à l'Angleterre qui refusa. Il alla donc en France pour vendre l'île.

Le ministre des Affaires étrangères avait été informé de ces négociations avec l'Angleterre, et le malheureux gentilhomme (du Rausset) vit un beau matin entrer chez lui un exempt de robe courte qui le pria de monter dans une voiture et le conduisit à la Bastille sans une forme de procès.<sup>54</sup>

La France, voyant que l'île de la Tortue était dirigée par des hommes qui n'acceptaient pas les lois du Roi, voulait envoyer un bon gouverneur pour avoir la main mise sur le développement colonial des îles de Saint-Domingue et de la Tortue. L'implantation française ne signifiait pas nécessairement le contrôle de la royauté sur ces îles. Celles-ci étaient un bastion d'aventuriers, de chasseurs et d'agriculteurs n'ayant pas d'obligation royale. Le roi Louis XIV et Colbert, voulant administrer les îles occupées par les Français aux Antilles, créeront la Compagnie des Indes Occidentales en 1664.

### **2.1.3. La Compagnie des Indes Occidentales**

Louis XIV et Colbert favorisèrent le développement colonial dès 1664 en créant la Compagnies des Indes Occidentales et la Compagnies des Indes Orientales. Avec ces compagnies, la royauté voulait prendre en main le développement des colonies en Amérique

---

<sup>54</sup> FUNCK-BRENTANO, Frantz, L'île de la Tortue: Boucaniers et flibustiers, Paris, Librairie Jules Tallandier, 1979, p. 88.

et en Asie. Pour ce qui est de l'Amérique, la France acheta toutes les îles de l'Ordre de Maltes et obtint la Tortue et Saint-Domingue en échange de la libération de Jérémie Deschamps du Rausset. Le temps des compagnies privées était révolu. Louis XIV était convaincu qu'il pourrait développer les colonies de façon ordonnée et, pour ce faire, nomma en 1664 Bertrand Ogeron, qui connaissait bien la place pour l'avoir fréquentée depuis 1657, en tant que gouverneur de la Tortue et de Saint-Domingue. Il prendra son poste en juin 1665.

Entre 1665 à 1676, Ogeron favorisa de façon prioritaire le peuplement des îles et la flibuste. « Il avait un navire à lui, dans lequel étaient venus beaucoup de Français, attirés par le bruit de sa bonne administration; il faisait valoir les marchandises des habitants, et leur prêtait à crédit, afin de les obliger à demeurer sur le lieu et à oublier les commodités de la France.<sup>55</sup>» Ogeron favorisa le développement de Saint-Domingue pour accueillir les nouveaux arrivants de France. Grâce à cette expansion à Saint-Domingue, plusieurs Français de France vinrent dans cette île pour y faire de la plantation de tabac et de sucre.

Au cours des années 1670, l'île de Saint-Domingue devient plus importante que la Tortue. « Ogeron avait pris l'habitude au début des années 1670 de résider au Petit-Goâve, sur la côte ouest de Saint-Domingue, où il y avait des habitations.<sup>56</sup>» L'administration de la colonie vint principalement apporter un développement dans les plantations afin d'instaurer

---

<sup>55</sup> Op.Cit., OEXMELIN, Alexandre, p. 43.

<sup>56</sup> Op.Cit., CAMUS, Michel Christian, p. 83.

un commerce de monopole avec la France. Le neveu d'Ogeron, seigneur de Pouançay, fut gouverneur de 1676 à 1682. Il favorisera, comme l'entendra le roi, le développement de Saint-Domingue. La Tortue durant ces années sera de plus en plus délaissée au profit des plantations de Saint-Domingue. Cela engendra le déplacement du commerce de la Tortue à Saint-Domingue. « Son déclin (la Tortue) à partir de 1670 s'explique par le développement des établissements français à Saint-Domingue, singulièrement celui de Petit-Goâve, qui devient la nouvelle base des flibustiers.<sup>57</sup> » Pierre-Paul Tarin de Cussy, ami d'Ogeron, deviendra gouverneur de 1682 à 1690. Il développera Port-de-Paix au nord de l'île de Saint-Domingue, face à la Tortue. Le siège du gouverneur sera transféré dans cette ville. Lui aussi développera l'île selon les volontés du roi. Vint en 1691, Jean Ducasse, le dernier gouverneur français du XVII<sup>e</sup> siècle à diriger les deux îles. Sous Jean Ducasse, la course française s'accroît fortement aux Antilles. La guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697) redonnera aux deux îles un nouvel essor, car la France sera en guerre avec l'Espagne. Les flibustiers étaient des combattants et des pilleurs de mers qui battaient pavillon français. À la fin de la guerre de la Ligue d'Augsbourg, grâce à l'acharnement des flibustiers, l'Espagne donna officiellement à la France, l'île de la Tortue et la partie ouest de Saint-Domingue avec le traité de Ryswick en 1697 (Annexe 3). Un grand pas venait d'être franchi dans le processus de démantèlement de l'Empire espagnol d'Amérique.

---

<sup>57</sup> Ibid., p. 71.

## **2.2. Les frères de la Côte**

Les frères de la Côte c'est le nom que se sont donnés les aventuriers et les chasseurs français de la Tortue et de Saint-Domingue. Ces gens firent, à des périodes différentes, des actes de piraterie et des actes de corsaires. Dès 1629, les flibustiers (aventuriers) et, après 1665, les boucaniers (chasseurs) ont envahi la mer des Caraïbes et le Golfe du Mexique et attaqué des villes antillaises, principalement de 1629 à 1697, afin de piller l'Empire espagnol d'Amérique. Ils défendirent les îles de la Tortue et de Saint-Domingue afin d'occuper cet endroit stratégique pour le pillage des Antilles. Pour bien connaître les pilleurs des mers qui se sont implantés à la Tortue et à Saint-Domingue, c'est-à-dire les flibustiers et les boucaniers, il devient nécessaire d'en faire une description. Ceci permettra par la même occasion de bien saisir pourquoi la France, grâce aux pirates et aux corsaires, prendra officiellement possession de la Tortue et de Saint-Domingue en 1697.

### 2.2.1. Qu'est-ce qu'un pirate

Pour bien comprendre la provenance du mot pirate, il faut regarder l'étymologie de celui-ci. Le mot pirate est apparu en 1213. Il est emprunté au latin *pirata*, qui fut emprunté par les Romains du grec *peiratès*, de *peiran*, « essayer », d'où « tenter la fortune sur mer ».<sup>58</sup> Selon le dictionnaire le petit Larousse illustré (1990), le mot pirate signifie un bandit qui parcourt les mers pour piller.<sup>59</sup>

Ignorant les règles et les lois de guerre, le pirate mène une lutte personnelle dictée par ses seuls intérêts. Le pirate est souvent qualifié de forban qui veut dire dans l'ancien français *forbannir* qui se traduit ainsi : hors du ban ou hors de la loi.

Selon le dictionnaire le petit Larousse illustré (1990) le forban est lui aussi un pirate qui se livrait à des expéditions armées sur mer pour son propre compte sans lettre de course.<sup>60</sup> Il faut donc qualifier le pirate comme une personne pillant sans la permission d'un gouvernement. Il est aussi une personne ayant un esprit de lucre en pillant sur mer et en commettant des actes de violence illicites contre des êtres humains. Les pirates pillant l'Empire espagnol d'Amérique venaient essentiellement de l'Europe occidentale.

---

<sup>58</sup> DAUZAT, Albert et DUBOIS, Jean et MITTERAND, Henri, Nouveau dictionnaire étymologique et historique, Paris, Librairie Larousse, 1971, p. 570.

<sup>59</sup> Petit Larousse illustré (1990), "Pirate", Paris, Larousse, p. 746.

<sup>60</sup> Ibid., p. 429.

Les Français et les Anglais constituaient la grande masse, les Hollandais et les Flamands y ont aussi un rôle. L'élément dominant, c'est le personnel maritime, officiers de la marine commerciale, les navigateurs, suivant l'expression de l'époque, matelots déserteurs, maîtres d'équipage. Puis il faut ajouter les soldats déserteurs et tous les braves gens qui, de près ou de loin, préféreraient ne pas rester en relations avec la justice de leur pays.<sup>61</sup>

Il faut ajouter à cela, quelques Irlandais catholiques fuyant l'Angleterre, un certain nombre d'Espagnols déserteurs, quelques Portugais étant contre l'annexion de leur pays à l'Espagne de 1580 à 1640, des gens d'armes en quête de combat avec la fin de la Guerre de Trente Ans, etc. La liste pourrait être très longue dans ces particularités, mais la majorité venait de la France, de l'Angleterre et de la Hollande au cours du XVII<sup>e</sup> siècle. La description des personnes qui précède s'applique aussi aux corsaires.

### **2.2.2. Qu'est-ce qu'un corsaire**

Pour ce qui est de la provenance du mot corsaire, il faut aussi regarder l'étymologie de celui-ci. Le mot corsaire est emprunté à la fin du XII<sup>e</sup> siècle à l'italien *corsaro* « (pirate) qui fait la course (sur mer) ». <sup>62</sup> Selon le dictionnaire le petit Larousse illustré (1990), le mot corsaire a deux significations : 1- Navire rapide armé par un équipage habilité par son

---

<sup>61</sup> BESSON, Maurice, Les frères de la côte: flibustiers et corsaires, Paris, Laurent Rombaldi Éditeur, 1972, p. 38.

<sup>62</sup> Op.Cit., DAUZAT, Albert et DUBOIS, Jean et MITTERAND, Henri, p. 201.

gouvernement à capturer des bâtiments de commerce ennemis (XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> s.). 2- Capitaine ou marin d'un tel navire.<sup>63</sup>

La description de corsaire est trop précise dans le petit Larousse illustré (1990). Il faut comprendre que le corsaire fait la course pour un gouvernement précis, il bat pavillon du pays de ce gouvernement en temps de guerre. Mais le corsaire ne fait pas la course nécessairement pour le gouvernement de son pays d'origine. Il faut spécifier aussi que le corsaire ne capture pas seulement des bâtiments de commerce, il capture quelque fois des navires de guerre ennemis en plus de piller des villes ennemies. Le terme course est utilisé pour définir l'opération d'un navire corsaire. Il ne faut pas confondre le corsaire avec le mercenaire car le mercenaire est soldé par l'État et le corsaire est soldé par ses pillages. Selon le dictionnaire le petit Larousse illustré (1990), le mercenaire est un soldat recruté à prix d'argent et pour un conflit ponctuel par un gouvernement dont il n'est pas ressortissant.<sup>64</sup>

Bien des États dans l'histoire du monde ont utilisé des pirates ou des marins afin de nuire aux États ennemis. Mais aucune règle, aucun édit ou aucune loi ne caractérisait ces gens comme des combattants de l'État qui demandait leur service. Le premier édit instituant une règle précise décrivant l'utilisation de marins indépendants en temps de guerre est défini en 1400 par le roi Charles VI roi de France. « Si aucun de quelque estat qu'il soit mettait sus

---

<sup>63</sup> Op.Cit., Petit Larousse illustré (1990), p. 264.

<sup>64</sup> Idid., p. 616.

aucun navire à ses propres dépens pour porter la guerre à nos ennemis, ce sera par le congé et consentement de nostre admiral ou son lieutenant, lequel, aura... juridiction... sur la dicte mer.<sup>65</sup>» Ce fut la première forme officielle de la domestication des pirates. Beaucoup de pays européens auront recours aux corsaires au XVII<sup>e</sup> siècle afin de guerroyer avec leurs ennemis. Cette utilisation de corsaires a augmenté particulièrement avec les grandes découvertes. En temps de guerre, les pays comme la France, l'Angleterre et la Hollande se servirent des corsaires pour piller les territoires coloniaux de l'Espagne et du Portugal. Ce fut le moyen principal utilisé par ces États pour combler le manque d'effectifs de leur marine. Richelieu était très hostile à l'utilisation des corsaires. Colbert s'efforcera de développer la course. Il créera une législation très codifiée sur les courses avec la Grande Ordonnance de 1681.

La course offrait le grand avantage d'être financée par des particuliers. Par conséquent, l'emploi de corsaires évitait au gouvernement de prélever les sommes importantes nécessaires pour construire et armer des vaisseaux en temps de guerre, surtout pour obtenir et protéger les colonies très éloignées. Développées par des particuliers, les colonies françaises aux Antilles de 1627 à 1664 utiliseront les corsaires, car leurs pillages et leur protection sont très lucratifs. La domestication des pirates par un État, en les nommant corsaires, favorise les deux parties. Les États ont plus d'effectifs militaires en plus de pouvoir pratiquer le commerce des objets pillés par les corsaires. Les corsaires peuvent

---

<sup>65</sup> THÉVENET, André, Les dossiers histoire de la mer: Dossier corsaires et flibustiers : Corsaires ou pirates ?, Neuilly sur Seine, Historama, 1980, p. 37.

commercer librement leurs pillages car ils auront un port d'attache, ce qui n'est pas le cas pour les pirates.

#### 2.2.2.1. La lettre de marque

Les gouvernements donnaient une autorisation écrite au capitaine corsaire afin de le contracter. Ces autorisations royales écrites étaient nommées commissions royales, ou plus souvent lettres de marque.

Ces commissions, comme celles plus régulièrement accordées en cas de guerre avec l'Espagne, présentaient une triple utilité : elles permettaient de justifier de l'emploi de la force à l'encontre des navires arraisonnés; elles entraînaient l'adjudication des prises par l'autorité qui avait octroyé cette commission; elles permettaient théoriquement d'échapper à la mort en cas de capture par les Espagnols, ce qui était le sort réservé aux forbans, hommes sans commission.<sup>66</sup>

En retour de la lettre de marque, les corsaires étaient tenus de verser au gouvernement donneur de la commission une part de leur butin, ce qui représentait normalement le dixième de celui-ci. Il devait guerroyer contre les ennemis du gouvernement contractant. Si un corsaire disposait en même temps de lettres de marque de différentes nations lors de sa capture, il était qualifié de pirate et jugé comme tel.

---

<sup>66</sup> Op.Cit., CAMUS, Michel Christian, p. 75.

### 2.2.2.2. La charte-partie

Communément appelée chasse-partie par les pirates et corsaires, la charte-partie était la redistribution du butin. Une charte-partie était signée par le capitaine et cinq ou six représentants de l'équipage avant chaque départ et scrupuleusement observée par les membres de l'équipage et le capitaine. « Ensuite tous ceux de l'Équipage s'associent deux à deux en vue de s'entraider en cas de blessure ou de maladie. Ils passent un écrit sous seing privé, en forme de testament : cet écrit stipule que si l'un d'eux meurt, l'autre a licence de s'emparer de tout ce qu'il a.<sup>67</sup>» Dans cette charte-partie il y a mention des primes données aux estropiés (Annexe 4). Il a y aussi la distribution pour les frais de l'expédition à payer au capitaine du navire et des suppléments donnés pour les actions héroïques comme enlever un pavillon ennemi. Les corsaires doivent généralement donner le dixième de leur butin au gouverneur qui leur a offert la commission. Être pirate ou corsaire était plus lucratif qu'être un marin de la marine royale d'un État, mais pour cela, il fallait réussir à faire de bonnes prises.

### 2.2.3. Qu'est-ce qu'un flibustier

Flibustier, selon le dictionnaire étymologique de Larousse, est un mot qui provient de l'ancien anglais *flibutor*, *freebetter* et aujourd'hui *freebooter* qui est altéré du néerlandais

---

<sup>67</sup> Op.Cit., OEXMELIN, Alexandre, p. 63.

vrijbouter qui veut dire pirate.<sup>68</sup> Selon le dictionnaire le petit Larousse illustré (1990), le flibustier représente un pirate de la mer des Antilles, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.<sup>69</sup>

La définition du mot flibustier, utilisé par les Français, a une base géographique car elle concerne uniquement les aventuriers français aux Antilles. « Le flibustier, variété de pirate demi-domestiqué, n'a eu qu'un temps.<sup>70</sup>» Pour les Français, le mot flibustier ne veut pas seulement signifier pirate comme *fributor*, *freebetter* ou *freebooter* pour les Anglais et comme *vrijbouter* pour les Hollandais. Pour les Français des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, le mot flibustier représente pillleur des mers; pirate ou corsaire. Les aventuriers des mers françaises se nommaient flibustiers dès 1629 à la Tortue. Au XVII<sup>e</sup> siècle et au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, deux personnages religieux présents à la Tortue et à Saint-Domingue, le Père Du Tertre et le Père Charlevoix, vont prétendre que le flibustier s'appelait « fribustier » et que le mot à l'origine était « friboutier ». <sup>71</sup> Le flibustier pouvait devenir en temps de guerre un corsaire, principalement pour la France. Et en temps de paix, s'il n'avait pas de lettre de marque de la France ou d'une autre nation, le flibustier était qualifié de pirate.

Les flibustiers luttèrent principalement contre les Espagnols. Les flibustiers, en majorité de nationalité française, se basèrent de 1629 à 1670 à l'île de la Tortue. Les gouverneurs français iront s'établir à la Tortue afin d'utiliser les flibustiers comme protecteurs et aussi de

<sup>68</sup> Op.Cit., DAUZAT, Albert et DUBOIS, Jean et MITTERAND, Henri, p. 311.

<sup>69</sup> Op.Cit., Petit Larousse illustré (1990), p. 424.

<sup>70</sup> DESCHAMPS, Hubert, Pirates et flibustiers, Paris, Presses Universitaire de France, 1962, p. 6.

<sup>71</sup> Op.Cit., FUNCK-BRENTANO, Frantz, p. 70.

les utiliser comme corsaires en temps de guerre. Après 1670, les flibustiers s'établiront près des installations des gouverneurs français qui auront transféré le siège du gouverneur à Saint-Domingue. Parmi ces marins, on compte des engagés en rupture de contrat ainsi que plusieurs boucaniers qui sont devenus eux aussi des flibustiers.

#### **2.2.4. Qu'est-ce qu'un boucanier**

Toujours selon le dictionnaire le petit Larousse illustré (1990), le mot boucanier est défini de deux façons: 1- Aventurier qui chassait le bœuf sauvage aux Antilles pour boucaner la viande ou faire le commerce des peaux. 2- Pirate, aventurier.<sup>72</sup>

Oexmelin explique que les boucaniers se sont nommés ainsi du fait que les Tainos appelait *barbacoa* ou boucan l'action de fumer la viande animale ou humaine. Ce sont des aventuriers expulsés de Saint-Christophe qui décidèrent de pratiquer la chasse à Saint-Domingue au lieu de devenir flibustiers ou planteurs en 1629. Les boucaniers vivaient en toute liberté et n'obéissaient qu'à des règles imposées par leur genre particulier de vie. La race et la religion n'étaient pas des critères de différenciation. Les boucaniers, dans les savanes de Saint-Domingue, menaient une vie de coureurs des bois chassant avec des chiens le bœuf et le sanglier pour le cuir et la viande. Ces aventuriers français se sont nommés

---

<sup>72</sup> Op.Cit., Petit Larousse illustré (1990), p. 146.

boucaniers dès 1629 à Saint-Domingue. Il ne faut pas confondre ces chasseurs avec les pirates; les Anglais utilise le terme *buccaneer* pour désigner un pirate.

Comme famille, ces gens n'avaient ni femme, ni enfant, ni aucune sorte d'héritier; chacun d'eux s'associait avec un de ses camarades, tant pour avoir un aide dans les besoins ordinaires de la vie que pour être assisté quand il serait malade. Ils vivaient ensemble en communauté de biens et le dernier vivant emportait tout.<sup>73</sup>

Les Espagnols de la ville de Santo Domingo, voulurent depuis 1629 expulser les boucaniers de Saint-Domingue. « Ces deux nations se font continuellement la guerre. Les Espagnols, dans le dessein de chasser les Français, ont formé cinq compagnies de cent hommes chacune qu'ils nomment *lanceros*, à cause qu'ils n'ont pour armes que des lances.<sup>74</sup>» Mais, militairement les Espagnols n'ont pas réussi à détruire ou à expulser les boucaniers. « Les Espagnols voyant qu'ils ne pouvaient avec leur cinquantaine détruire les Français, ni leur faire abandonner l'île, ou du moins la chasse, résolurent de détruire le bétail afin d'obliger, par ce moyen, les boucaniers à tout quitter.<sup>75</sup>» Ce fut une mauvaise nouvelle pour les Espagnols d'apprendre que la majorité des boucaniers chasseurs de bêtes deviendront, après 1660, des flibustiers chasseurs de richesses et d'hommes. Les flibustiers et les boucaniers favorisèrent grandement le développement des îles de la Tortue et de Saint-Domingue durant les années 1629 à 1697 grâce à leur présence et au commerce relié à la flibuste.

---

<sup>73</sup> Op.Cit., BESSON, Maurice, p. 28.

<sup>74</sup> Op.Cit., OEXMELIN, Alexandre, p. 68.

<sup>75</sup> Ibid., p. 69.

### **2.3. Le développement des îles de la Tortue et de Saint-Domingue**

Les îles se sont développées très lentement dans les années 1629 à 1639. Puis, sous l'administration des gouverneurs français de 1640 à 1665, l'île de la Tortue s'est développée grandement. Des habitations, des fortifications et des magasins se sont construits durant ces années. Ensuite, ce fut l'île de Saint-Domingue qui se développa après 1665 jusqu'à la fin de la colonisation française au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Le développement des plantations et la grande superficie habitable à Saint-Domingue expliquent le déplacement d'une île à l'autre. Il faut spécifier que la protection des îles de la Tortue et de Saint-Domingue par les flibustiers et par les boucaniers assurait le développement de la colonie française.

### **2.3.1. La population de la Tortue**

À l'arrivée des Français en 1629, ils étaient quatre-vingts à s'installer dans les deux îles. Puis, avec la présence des Anglais de 1630 à 1639, l'île de la Tortue hébergeait un peu plus de trois cents blancs en plus des esclaves. Après le règne de Le Vasseur en 1652, la population de la Tortue était de plus de cinq cents blancs, en majorité des flibustiers, en plus des esclaves. En 1654, quand les Espagnols exilèrent les habitants de la Tortue, ils dénombrèrent 835 résidents. « Les Espagnols estimèrent la population de l'île à 385 hommes en état de porter les armes, dont 30 à 50 soldats de garnison, auxquels s'ajoutaient 200 esclaves nègres, adultes, femmes, enfants, et 250 esclaves indiens groupés eux aussi en famille.<sup>76</sup>» Il faut mentionner que les flibustiers ne sont pas tous dénombrés en 1654 car ils étaient souvent en expédition. « Au temps de sa splendeur entre 1665 et 1675, la Tortue regroupait moins d'un millier d'habitants.<sup>77</sup>» Puis à partir de 1675, la population de la Tortue diminua constamment au profit de Saint-Domingue.

Car le recensement de mai 1681 ne donne plus que 75 maîtres de case et 69 engagés à la Tortue. La population totale s'élève à 374 personnes dont 33 femmes, 72 enfants, 19 serviteurs libres, 58 Nègres esclaves, 22 Nègresses avec 9 enfants et 17 métis, Mulâtres ou Indiens.<sup>78</sup>

---

<sup>76</sup> Op.Cit., CAMUS, Michel Christian, pp. 43-44.

<sup>77</sup> Ibid., p. 63.

<sup>78</sup> Ibid., pp. 85-86.

En 1691 on peut seulement retrouver une centaine d'hommes. De plus, durant les années 1675 à 1691 les flibustiers ne viennent plus à la Tortue, mais ils s'établissent à Saint-Domingue.

### **2.3.2. La population de Saint-Domingue**

À l'arrivée des français en 1629, les futurs boucaniers allèrent s'installer à Saint-Domingue. Ils étaient moins d'une quarantaine à s'y installer. « Les boucaniers de Saint-Domingue, parmi lesquels on compte des Anglais et des Hollandais, sont plus de 500 en 1652, répartis en 27 endroits des côtes nord et ouest, depuis Samana jusqu'à la Grande Anse.<sup>79</sup> » Avec l'arrivée du gouverneur Ogeron en 1665, l'île de Saint-Domingue prospéra. Il voulut stabiliser la population de l'île de Saint-Domingue et de la Tortue. « Je vous ferai venir des chaînes (femmes) de France.<sup>80</sup> » Pour ce faire, Ogéron fit venir un bateau plein de femmes. Avec l'arrivée des femmes, plusieurs marins s'implantèrent à Saint-Domingue en achetant avec le profit de leurs courses des habitations. Plusieurs œuvres mentionnent qu'il y avait environ dix mille habitants pour les deux îles en 1675. Donc, Saint-Domingue pouvait facilement avoir comme population dans les années 1670 environ neuf mille habitants et la Tortue près d'un millier.

---

<sup>79</sup> Ibid., p. 40.

<sup>80</sup> Op.Cit., BLOND, Georges, p.62.

### **2.3.3. Le commerce de la flibuste des îles de la Tortue et de Saint-Domingue**

De 1629 à 1665, il y avait liberté de commerce aux îles de la Tortue et de Saint-Domingue. « Les étrangers avec qui la Tortue et ses annexes commerçaient le plus étaient les Hollandais.<sup>81</sup>» Il faut spécifier qu'à l'époque les Hollandais étaient des bons marchands, spécialement dans l'armement. Ce qui alimente principalement ce commerce avec l'Europe durant ces années, ce sont les besoins essentiels des flibustiers à satisfaire, la mise en vente des prises de la flibuste et le commerce de peaux et de viandes des boucaniers. « Sept à huit navires venus d'Europe chaque année, ravitaillent la Tortue en eau de vie, vin, vêtements, tissus, cordages, poudre et autres munitions.<sup>82</sup>» Bien sûr il y a le tabac, mais peu de gens le cultivent. De toute façon, à la Tortue et à Saint-Domingue, le commerce du tabac s'effondre vite car le tabac est mal apprêté, du moins pas aussi bien que celui de la Virginie préféré par les Européens. Combattant, pillant et jouissant du moment, les flibustiers revenaient à la Tortue pour vendre leurs prises. « À la Tortue et à la Jamaïque, lors de chaque retour d'expédition, ce n'était que fêtes, au cours desquelles les magasins de la colonie étaient vidés de leur contenu. En quelques heures, les prises étaient dissipées par le jeu, les femmes et la boisson.<sup>83</sup>» La base de l'économie des îles était essentiellement structurée autour de la flibuste. Même la prostitution se développera à la Tortue et à Saint-Domingue avec la venue de femmes d'Europe, de métisses et d'indiennes d'Amérique. « Des intermédiaires

---

<sup>81</sup> Ibid., p. 207.

<sup>82</sup> Op.Cit., CAMUS, Michel Christian, p. 57.

<sup>83</sup> Op.Cit., BESSON, Maurice, p. 33.

ingénieurs aidèrent cette importation, fondèrent à la Tortue des bordels, moins minables que les tavernes des origines, et une sorte de société occidentale fut reconstituée.<sup>84</sup>»

Avec l'arrivée d'Ogeron, le commerce ne sera plus uniquement basé sur la flibuste car il favorisera le développement agricole de Saint-Domingue par la venue de colons et d'engagés de France. De plus, avec l'arrivée des femmes l'économie deviendra plus diversifiée.

Les femmes vont exiger un peu plus de confort, les échanges commerciaux s'intensifient avec l'Europe qui envoie des vêtements, des meubles, des objets ménagers en échange de tabac et d'autres produits agricoles (sucre, indigo, etc.) – en échange aussi d'objets de butin car la flibuste continue.<sup>85</sup>

Le commerce de la flibuste a permis à la France de pouvoir s'implanter à la Tortue et à Saint-Domingue. En favorisant la distribution de lettre de marque aux flibustiers, qui devenaient dès lors des corsaires en temps de guerre, la France réussit à prendre politiquement et économiquement le contrôle de ces îles. Les corsaires assurèrent le commerce des îles puisqu'ils échangeaient le fruit de leurs pillages. La présence des flibustiers et des boucaniers permit à la France de garder possession des îles.

---

<sup>84</sup> Op.Cit., BLOND, Georges, p.65.

<sup>85</sup> Ibid., p. 66.

#### **2.3.4. La protection des flibustiers des îles de la Tortue et de Saint-Domingue**

Louis XIV en 1670 n'a pas eu idée de l'importance de la flibuste de la Tortue et de Saint-Domingue. Pour guerroyer contre la Hollande, Louis XIV fit la paix avec l'Espagne et ordonna d'arrêter de commercer avec les Hollandais. Puis, il interdira aux flibustiers de pratiquer la piraterie en temps de paix avec les pays concernés. Par ce fait, les marchands hollandais devenaient les ennemis des flibustiers et les Espagnols devenaient leurs alliés. Plusieurs flibustiers quitteront la Tortue et Saint-Domingue afin d'obtenir des lettres de marque de l'Angleterre ou du Portugal, parce que leurs ennemis étaient les riches Espagnols. Aux Antilles, les guerres ne doivent pas être confondues à celles d'Europe. La guerre continue et toujours contre les Espagnols.

Ogeron évaluait à cette époque le nombre des "hommes de guerre" capables d'aller en expédition de flibuste à 16 ou 1700, mais ajoutait-il, "il ne faut point compter sur eux", parce qu'à présent que nous ne donnons plus de commission pour la guerre, ils se retirent peu à peu à la Jamaïque.<sup>86</sup>

En émettant une monnaie pour les Antilles en 1670, Louis XIV ne voyait pas la réalité des Antilles; tout le monde utilisait la monnaie espagnole pour commercer, c'est-à-dire la fameuse pièce de huit en argent. Il ordonna, en créant des monopoles, de commercer uniquement avec la France.

---

<sup>86</sup> Op.Cit., CAMUS, Michel Christian, p. 68.

Certes, un des instruments essentiels de la politique de Colbert, les Compagnies à monopole, s'est révélé un échec. Il y eut le déclin de la Compagnie du Levant, de 1670, le fiasco de la Compagnie du Nord dès 1669, la suppression de la Compagnie des Indes Occidentales en 1674.<sup>87</sup>

Louis XIV dut abandonner ses plans, puisque les îles de la Tortue et de Saint-Domingue firent rapidement la cible de l'Espagne et de l'Angleterre à la fin des années 1680.

J'ai détruit ici la flibuste, écrit mélancoliquement Tarin de Cussy, en date du 24 août 1689, au marquis de Seignelay, j'ai détruit la flibuste parce que la Cour l'a voulu, et je n'en suis venu à bout qu'avec bien de la peine. Je voudrais à présent n'y avoir point réussi, car il y aurait à cette côte (Saint-Domingue) dix ou douze bons navires et une quantité de braves gens qui assureraient la colonie.<sup>88</sup>

La flibuste était la raison d'être de la Tortue et de Saint-Domingue. Louis XIV, roi soleil, n'a pas eu d'autre choix que de se soumettre à cette réalité. Il devait redonner à la flibuste son droit au pillage, du moins pour la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, pour garder les îles de Saint-Domingue et de la Tortue. Avec l'arrivée de Jean Ducasse et la guerre contre les Espagnols et les Anglais, la flibuste reprit de plus belle de 1691 à 1697.

Avec la présence majoritairement française au sein de la flibuste, la France sut profiter de cet établissement dans les îles de la Tortue et de Saint-Domingue pour développer ces nids de pirates et de corsaires en colonie. Grâce aux fruits de la flibuste, les îles se sont développées

---

<sup>87</sup> Op.Cit., BUTEL, Paul, p. 140.

<sup>88</sup> Op.Cit., FUNCK-BRENTANO, Frantz, p. 179.

dans tous les domaines : au point de vue économique, politique, agraire et territorial. L'importance de la flibuste française est un facteur clé dans le développement de la colonie française des îles de la Tortue et de Saint-Domingue. Il faut spécifier que la présence des flibustiers français à la Tortue et à Saint-Domingue doit être reliée avec le déclin de l'Empire espagnol d'Amérique. La Méditerranée américaine fut une zone de pillage pour la flibuste. Portant leurs actions toujours de plus en plus loin des pourtours de l'île de Saint-Domingue, les flibustiers causèrent d'importantes pertes matérielles aux Espagnols. Puis, ils réussirent à conserver le territoire des îles de la Tortue et de Saint-Domingue malgré les attaques espagnoles organisées tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle.

## **CHAPITRE 3**

# **LE DÉCLIN DE L'EMPIRE ESPAGNOL D'AMÉRIQUE**

Au XVII<sup>e</sup> siècle, l'Empire espagnol d'Amérique déclina de façon importante dû à la présence des corsaires battant pavillon français et des pirates. Ce déclin, causé par les flibustiers de Saint-Domingue et de la Tortue au XVII<sup>e</sup> siècle, démontra la fragilité de cet empire. Le territoire espagnol d'Amérique ne fut point envahi durant les années 1492 à 1620. Ce n'est que durant les années 1620 que d'autres nationalités, dont la France, viendront s'établir dans les Antilles. Au XVII<sup>e</sup> siècle, le territoire de l'Empire espagnol situé dans les Antilles fut contesté et envahi. Évidemment, les territoires nouvellement conquis par les autres nationalités (française, anglaise et hollandaise) aux Antilles étaient supportés par la présence des corsaires et des pirates. Pour le développement français des îles de Saint-Domingue et de la Tortue, les flibustiers favorisèrent constamment l'occupation des ces îles en plus de pratiquer la flibuste essentiellement contre les Espagnol en Amérique. La présence et les actions des flibustiers au sein de l'Empire espagnol causèrent la perte des territoires de la Tortue et de la partie occidentale de l'île de Saint-Domingue ainsi que des pertes économiques importantes pour les marchands et les habitants espagnols dans toute la Méditerranée américaine. L'Empire espagnol se montra incapable de freiner le chaos engendré par les flibustiers. L'Espagne s'intéressa principalement à l'importation par convois des richesses de l'Amérique et à la fortification des principaux ports, laissant ainsi le commerce américain à la merci des flibustiers de la Tortue et de Saint-Domingue.

### **3.1. Les agressions des flibustiers, des pirates et des corsaires battant pavillon français contre l'Empire espagnol d'Amérique**

Les agressions perpétrées contre le commerce espagnol par les corsaires et les pirates français dans l'Empire espagnol ont commencé dès le XVI<sup>e</sup> siècle et se sont poursuivies avec les flibustiers au cours du XVII<sup>e</sup> siècle. Durant ces deux siècles, les territoires couverts par la course, par la piraterie et par la flibuste englobèrent progressivement tout l'espace de la mer des Caraïbes et le golfe du Mexique. Avec le nombre de plus en plus important de corsaires, de pirates et de flibustiers qui s'établissent et pillent dans la Méditerranée américaine, le nombre de prises s'avère assez important pour déranger l'économie de l'Empire espagnol en Amérique au XVII<sup>e</sup> siècle. Il y a eu trois grandes étapes d'agressions causées par les corsaires battant pavillon français, les pirates français et les flibustiers contre le commerce espagnol en Amérique. La première étape est l'opération des corsaires et des pirates au XVI<sup>e</sup> siècle avant l'arrivée des flibustiers. La deuxième étape est la flibuste peu organisée de 1629 à 1664. Puis, la troisième étape est la flibuste très organisée de 1665 à 1697. La première période d'agressions au XVI<sup>e</sup> siècle démontre que les Français furent actifs dès les premières années du développement de l'Empire espagnol d'Amérique. Mais, ces agressions commises par les corsaires battant pavillon français et les pirates français ne sont pas des actions flibustes. Les deux dernières étapes d'agressions, opérées par la flibuste de 1629 à 1697, représentent la période couverte par ce mémoire. C'est en analysant les dommages causés par les agressions des flibustiers en Amérique de 1629 à 1697 que nous illustrerons les débuts du déclin économique espagnol en Amérique.

### **3.1.1. Les premières agressions au XVI<sup>e</sup> siècle**

Sous le règne de François I, de 1515 à 1547, et sous le règne d'Henri II, de 1547 à 1559, la course française fut très importante. Toujours en guerre contre l'empire de Charles Quint (1500-1558), la France profita de cette situation pour contester le traité de Tordesillas donnant l'Amérique à l'Espagne. Les rois François I et Henri II utilisèrent grandement les corsaires pour porter atteinte à la marine espagnole. Pour le XVI<sup>e</sup> siècle, les corsaires et les pirates français ont pratiqué la course et la piraterie dans l'Atlantique et en Amérique sans avoir de colonies ou de lieux pour se réfugier à proximité de leurs opérations. Ils revenaient en France avec leur butin après leurs pillages. « C'est de Dieppe, Honfleur, en Normandie, de La Rochelle en Saintonge et de Bayonne et Saint-Jean-de-Luz au Pays basque que partaient les navires qui autorisent à parler d'une présence continue des Français dans la mer des Antilles pendant le deuxième quart du XVI<sup>e</sup> siècle.<sup>89</sup>»

Les premières courses contre les effectifs espagnols reliant l'Espagne à l'Amérique se sont situées aux Açores et aux Canaries afin de capturer les convois des richesses provenant de l'Amérique. Les premiers à avoir capturé des navires de retour avec leurs trésors d'Amérique sont Jean Ango et Jean Fleury en 1521 et 1522. Il enlevèrent trois caravelles espagnoles à chaque année. En 1522, la prise fut très importante. « Outre les jaguars, les caravelles contiennent un énorme trésor mexicain envoyé par Cortez au roi d'Espagne.<sup>90</sup>»

---

<sup>89</sup> Op.Cit., BUTEL, Paul, p. 89.

<sup>90</sup> Op.Cit., BLOND, Georges, p.29.

Avec la création du système des convois en 1522, les bateaux se devaient de naviguer en groupe pour se protéger. Dès lors, les actions de pillage des français s'effectuèrent directement en Amérique. Les corsaires et les pirates français attaquèrent plusieurs villes des îles d'*Española*, de Puerto Rico et de Cuba. Les villes attaquées furent : Santo Domingo (1522), Puerto Plata (1539), San Juan (1528), Baracoa (1539), Yaguana (1543 et 1555), La Havane (1546 et 1555) et Santiago de Cuba (1554). Pour la Terre Ferme, l'île perlière de la Margarita (1528) et la ville de Carthagène (1553) furent les cibles des corsaires et des pirates français.

Pour démontrer l'importance des opérations de la course et de la piraterie françaises contre les Espagnols durant les années 1522 à 1562, il est important de voir le nombre de navires pris ou coulés. Selon la « Répartition annuelle des quatre grands types de pertes portant sur les allers et les retours de 1504 à 1650 » faite par Huguette et Pierre Chaunu dans Séville et l'Atlantique (1504-1650), 36 navires totalisant 4690 tonneaux de 2,6 m<sup>3</sup> furent pris ou coulés par les corsaires français de 1521 à 1562.<sup>91</sup> Après les rois François I et Henri II au début des années 1560 jusqu'aux années 1620, les rois français délaissèrent la marine et l'utilisation des corsaires pour s'occuper essentiellement des problèmes européens. Le vide laissé par les Français favorisa la venue des Anglais John Hawkins et Francis Drakes qui attaquèrent l'Empire espagnol d'Amérique de 1562 à 1600. Seulement un navire espagnol fut pris par les corsaires français de 1563 à 1626.<sup>92</sup> Ce n'est qu'avec Richelieu et

---

<sup>91</sup> CHAUNU, Huguette et CHAUNU, Pierre, Séville et l'Atlantique (1504-1650), Paris, S.E.V.P.E.N., tome VI2 (tables statistiques), 1956, pp. 916-919.

<sup>92</sup> Ibid.

Colbert que les Français recommenceront leurs attaques contre l'Empire espagnol d'Amérique en s'établissant cette fois aux Antilles et en devenant des flibustiers.

### **3.1.2. Les pertes espagnoles en Amérique causées par les flibustiers de 1629 à 1664**

Durant les premières années d'occupation de la Tortue de 1629 à 1640, les flibustiers étaient très peu organisés pour attaquer les galions espagnols, ou même pour attaquer une ville espagnole. Ils étaient peu nombreux et avaient des ressources très limitées pour s'aventurer sur les eaux de la Méditerranée américaine. Leur cibles étaient majoritairement des bateaux de cabotage ou de petits villages espagnols des îles de Cuba, de Saint-Domingue, de la Jamaïque et de Puerto Rico.

Ils s'associent à quinze ou vingt, tous bien armés d'un fusil de quatre pieds de canon, tirant une balle de seize à la livre, et ordinairement d'un pistolet ou deux à la ceinture tirant une balle de vingt à vingt-quatre à la livre; avec cela, ils ont un bon sabre, un coutelas. La société étant formée, ils choisissent un d'entre eux pour chef, et s'embarquent sur un canot qui est une petite nacelle d'une seule pièce, faite du tronc d'un arbre, qu'ils achètent ensemble, à moins que celui qui est le chef ne l'achète seul, à condition que le premier bâtiment qu'ils prennent sera à lui propre. Ils amassent quelques vivres pour subsister depuis l'endroit d'où ils partent jusqu'au lieu où ils savent qu'ils en trouveront, et ne portent pour toutes hardes qu'une chemise ou deux et un caleçon. Dans cet équipage, ils vont se présenter devant quelque rivière ou port espagnol, d'où ils prévoient qu'il doit sortir des barques, et dès qu'ils en découvrent, ils sautent à bord et s'en rendent les maîtres. Ils n'en prennent point sans trouver des vivres et des marchandises et moyennant cela ils s'accommodent et trouvent de quoi se vêtir.<sup>93</sup>

---

<sup>93</sup> Op.Cit., OEXMELIN, Alexandre, p. 81.

Avec l'administration des gouverneurs Le Vasseur et Frontenay, de 1640 à 1654, les flibustiers pouvaient espérer obtenir de meilleures prises sur les Espagnols. Ayant de petits bateaux (pinasses, sloops et barques) les flibustiers étaient en mesure de s'attaquer aux bateaux marchands. Bien souvent l'armement des flibustiers n'étaient pas suffisant. Il fallait qu'ils optent pour la ruse au lieu de la confrontation directe avec l'ennemi comme attaquer de nuit par exemple. « Les ruses de guerre étaient encore un autre atout des flibustiers. Ils se grimaient en Espagnols, contrefaisaient un naufrage, faisaient mine de fuir pour mieux aborder, usaient de faux pavillons, etc.<sup>94</sup>» Toutes les stratégies étaient bonnes pour pratiquer la flibuste, sinon le flibustier revenait bredouille ou tout simplement mourait durant l'expédition.

Pour les années de 1654 à 1664, la flibuste diminua beaucoup dû à l'occupation de la Tortue par les Espagnols de 1654 à 1655 et à l'union des flibustiers aux pirates et corsaires de la Jamaïque de 1657 à 1664 favorisée par le gouverneur du Rausset.

### 3.1.2.1. Les prises majeures effectuées par les flibustiers de 1629 à 1664

Les prises spécifiées dans les prochains paragraphes n'englobent pas tous les pillages des flibustiers pour les années de 1629 à 1664 dans l'Empire espagnol d'Amérique. Ce sont les prises les plus connues qui affectèrent grandement le commerce espagnol des îles durant ces années. Évidemment, les flibustiers de l'époque s'attaquaient principalement aux petits

---

<sup>94</sup> Op.Cit., DESCHAMPS, Hubert, p. 44.

caboteurs et aux bateaux marchands espagnols des Antilles. Mais, faute de témoignages et de sources, il manque plusieurs données concernant les petits navires marchands pris ou coulés par la flibuste peu organisée de 1629 à 1664. La prise des petits navires espagnols, qui représente une somme assez importante de richesses espagnoles pillées par les flibustiers, ne sera pas analysée ici.

En 1630, un nommé Pierre le Grand, natif de Dieppe, captura le vice-amiral des galions d'Espagne. « C'était un navire de cinquante-quatre pièces de canon, dont la plupart étaient en bronze, avec quantité de vivres, de rafraîchissements, de munitions, et des richesses immenses.<sup>95</sup> » En représailles aux attaques espagnoles à la Tortue dans les années 1630, les flibustiers de la Tortue s'attaquèrent intensément au commerce des îles espagnoles. « De 1637 à 1641, les corsaires de la Tortue auraient amassé un butin de 400.000 pièces de huit, sur les seuls vaisseaux allant et venant de Porto Rico (Puerto Rico).<sup>96</sup> » Il y a peu de renseignements sur les activités de la flibuste durant le règne de Le Vasseur. Mais, Robert Martin fut un flibustier très actif de 1648 à 1652. « À la fin de 1648, il vient vendre à La Rochelle une cargaison de cacao provenant de deux prises espagnoles faites aux Antilles sur commission de Le Vasseur.<sup>97</sup> » En 1652, il participe avec d'autres flibustiers de la Tortue au pillage du village de *San Juan de los Remedios* dans l'île de Cuba. Sous le gouverneur français de la Tortue, Henri de Fontenay, de 1652 à 1654, la flibuste prend un nouvel élan.

---

<sup>95</sup> Op.Cit., OEXMELIN, Alexandre, p. 79.

<sup>96</sup> Op.Cit., CAMUS, Michel Christian, p. 72.

<sup>97</sup> Ibid.

Durant ces années, la flibuste causa la perte de six galions espagnols et attaqua trois villes espagnoles.<sup>98</sup>

Après la reprise de la Tortue en 1654, les Espagnols auraient reçu les confidences de Fontenay qui leur aurait déclaré avoir envoyé 22 navires en course en 1653 sur les côtes de Cuba, Campêche, Honduras et Porto Rico, lesquels devaient se rassembler au printemps de 1654 pour s'emparer de la Jamaïque.<sup>99</sup>

Le bilan de la flibuste, des années 1629 à 1664, se résume à 9 bateaux capturés ou coulés, 4 villages ou villes pillés, 400 000 pièces de huit volées aux Espagnols. Toutes ces pertes espagnoles seront comptabilisées dans le tableau 1: Les pertes espagnoles en Amérique causées par les flibustiers de 1629 à 1697. Les pertes auraient été plus grandes si les flibustiers n'avaient pas eu à défendre leur établissement à la Tortue contre les Espagnols. Il faut rappeler que les flibustiers, pour garder la Tortue, ont été victimes de quatre conflits avec les Espagnols. De plus, d'autres pillages non mentionnés causèrent, eux aussi, des pertes importantes aux commerçants espagnols. La flibuste, favorisée par les gouverneurs français de la Tortue et de Saint-Domingue, croîtra de plus belle dans les années du gouverneur Ogeron de 1665 à 1676 et avec les autres gouverneurs de 1676 à 1697.

---

<sup>98</sup> Op.Cit., BLOND, Georges, p.50.

<sup>99</sup> Op.Cit., CAMUS, Michel Christian, p. 73.

### **3.1.3. Les pertes espagnoles en Amérique causées par les flibustiers de 1665 à 1697**

La Tortue avait une situation géographique favorisant la flibuste contre les trois îles espagnoles de Cuba, de Saint-Domingue (*Española*) et de Puerto Rico. « Puis, à mesure que la Tortue se fortifiait en moyens de défenses, en hommes et en navires, des expéditions plus audacieuses et plus lointaines furent entreprises.<sup>100</sup>» Avec l'arrivée au pouvoir d'Ogeron, la flibuste devient très importante.

La nomination, à la fin de 1664, de Bertrand Ogeron comme gouverneur de la Tortue et de la Côte de Saint-Domingue coïncide avec l'âge d'or de la flibuste de la Tortue. C'est la période des grandes expéditions sur le continent espagnol qui rapportent d'imposants butins contribuant au développement économique de la colonie naissante de Saint-Domingue.<sup>101</sup>

Quelques choix s'offraient aux flibustiers avant leur départ en expédition. Il fallait qu'ils déterminent les prises qu'ils voulaient effectuer : soit les navires venant d'Espagne et longeant la côte de la Terre Ferme transportant des produits manufacturés venant d'Europe, soit les navires partant de la Terre Ferme et de la Nouvelle Espagne et puis de la Havane transportant les richesses des mines et les différents produits du continent (le cuir, le bois de campêche, le cacao, le tabac, le sucre, etc.) prenant la direction de l'Espagne, soit les navires marchands partant de Carthagène ou soit d'attaquer une ville. « Ceux qui partent de

---

<sup>100</sup> Ibid., p. 71.

<sup>101</sup> Ibid., p. 75.

Carthagène sont ordinairement des vaisseaux qui vont négocier en plusieurs petites places, où ceux de la flotte d'Espagne ne touchent point.<sup>102</sup>»

Pour piller les territoires continentaux et les navires de commerce espagnols, les flibustiers devaient employer différentes ruses. Puisque l'Espagne avait instauré la politique des convois venant et partant d'Amérique, les flibustiers devaient utiliser d'autres tactiques que de piller les galions richement chargés. Les flibustiers continuèrent donc à pratiquer la flibuste contre les navires marchands espagnols dans toute la Méditerranée américaine en plus de s'en prendre aux villes une fois les galions partis. « Les flibustiers, dont le nombre n'avait cessé de croître, en vinrent alors à organiser de grandes expéditions sur les côtes pour s'emparer des villes.<sup>103</sup>»

### 3.1.3.1. Les prises majeures effectuées par les flibustiers de 1665 à 1697

Les flibustiers des années 1665 à 1697 attaquèrent plusieurs villes espagnoles, mais aussi plusieurs navires marchands espagnols. Les principales prises faites par les flibustiers seront mentionnées chronologiquement dans les paragraphes suivants. Puis, le total des pillages des flibustiers de 1665 à 1697 est comptabilisé dans le tableau 1 : Les pertes espagnoles en Amérique causées par les flibustiers de 1629 à 1697.

---

<sup>102</sup> Op.Cit., OEXMELIN, Alexandre, p. 84.

<sup>103</sup> Op.Cit., DESCHAMPS, Hubert, p. 45.

Au temps d'Ogeron, la flibuste connut de grands noms : Olonnais, Michel le Basque, Pierre François et Mombars l'exterminateur. Leurs activités contre les Espagnols en Amérique furent très importantes. François Olonnais et Michel le Basque ont capturé plusieurs navires commerciaux aux Antilles durant les années 1660. Ils ont attaqué et pillé les villes de Maracaïbo et de Gibraltar en 1667. Pierre François, pour sa part, a attaqué la ville de Rio de la Hacha en 1665. Mombars l'exterminateur et son oncle sont connus pour avoir attaqué plusieurs navires espagnols. De plus, Mombars l'exterminateur porte ce nom car il était réputé pour son ardeur à tuer le plus grand nombre possible d'Espagnols.

Suite aux relations des flibustiers de la Tortue et de Saint-Domingue avec les pirates et les corsaires anglais de la Jamaïque, plusieurs raids furent orchestrés par ces deux nationalités. Sous la conduite du célèbre pirate et corsaire Henry Morgan, la flibuste française participa à ces divers pillages : en 1668, les villes de Puerto Principe à Cuba et de Puerto Bello dans l'isthme de Panama, en 1669, les villes de Maracaïbo et Gibraltar et la fameuse prise de la ville de Panama en 1670. Pour l'attaque de Panama, les flibustiers de la Tortue et de Saint-Domingue représentaient plus de 25% des effectifs de Morgan.<sup>104</sup> Ce nombre est sensiblement le même pour les attaques des villes de Puerto Principe, de Puerto Bello, de Maracaïbo et de Gibraltar.

Après le gouverneur Ogeron, la flibuste fut ralentie selon le désir de Louis XIV d'accepter seulement en temps de guerre la course des corsaires. Mais, deux flibustiers

---

<sup>104</sup> Op.Cit., CAMUS, Michel Christian, pp. 125-126.

furent très actifs de 1683 à 1686, Laurent de Graff et Michel Grammont. Laurent de Graff était un déserteur espagnol qui fréquentait la Tortue et Saint-Domingue. De Graff obtint de la France sa naturalisation en 1683. De Graff et Grammont attaquèrent avec Nicolas Van Horn, un hollandais, la Vera Cruz en 1683. Van Horn fut tué par de Graff pendant l'expédition. De Graff et Grammont attaquèrent aussi la ville de Campêche en 1686 et chacun d'eux obtint plusieurs prises maritimes sur les Espagnols durant les années 1680.

Lors de la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697), les gouverneurs de Saint-Domingue et de la Tortue s'impliquèrent dans le conflit contre l'Espagne en Amérique. En 1690, Pierre-Paul Tarin de Cussy, organisa avec le concours des flibustiers une attaque sur la ville de Santiago de Cuba. Puis, en 1697, Jean Ducasse et les flibustiers participèrent à l'attaque de Carthagène par l'Amiral Jean de Pointis venu de France avec une flotte armée pour la course.

La description des flibustiers et de leurs actions de 1629 à 1697 provient majoritairement de l'œuvre d'un chirurgien de la flibuste française au dernier tiers du XVII<sup>e</sup> siècle, Alexandre Oexmelin.<sup>105</sup> Pour démontrer l'importance des pertes espagnoles aux mains des flibustiers, voici la valeur des monnaies les plus fréquemment utilisées aux Antilles suivie du tableau 1 relatif aux pertes espagnoles en Amérique causées par les flibustiers de 1629 à 1697.

---

<sup>105</sup> OEXMELIN, Alexandre, Aventuriers et boucaniers d'Amérique; chirurgien de la Flibuste de 1666 à 1672, par Alexandre Oexmelin, Paris, Éditions Sylvie Messinger, 1990, 347 p.

### 3.1.3.2. La valeur de la monnaie dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle

La monnaie la plus courante dans l'Empire espagnol après 1650 fut le *pesos* de 8 reales (pièce de huit) qui équivalait à 272 *maravedis*.<sup>106</sup> Les monnaies françaises les plus utilisées à l'époque étaient la livre tournois et l'écu. « La pièce de huit espagnole valait 3 livres tournois (françaises) ou un écu d'argent.<sup>107</sup> » La monnaie la plus courante chez les Anglais était la livre *sterling*. Il faut spécifier qu'il fallait 9 livres tournois pour une livre *sterling* anglaise.<sup>108</sup> Donc la livre sterling valait, vers 1650, trois pièces de huit.

La livre anglaise dans les années de Drake (1540-1596) représente possiblement le pouvoir d'achat de mille livres anglais en 1995.<sup>109</sup> (ma traduction)

Après conversion, la valeur de la pièce de huit espagnole de 1650 représente environ 650\$ canadien en 2000. « En pouvoir d'achat de l'époque, 200 pièces de huit représentait 4 ans du salaire d'un boucanier ou 20 fusils de boucanier et autant d'équipements de chasseur.<sup>110</sup> » Le salaire annuel d'un boucanier dans les années 1660 était de 50 pièces de huit pour la vente de viandes et de cuirs des animaux chassés, ce qui équivaut à 32 500\$ par année pour un travailleur canadien en 2000.

<sup>106</sup> CHAUNU, Huguette et CHAUNU, Pierre, Séville et l'Atlantique (1504-1650), Paris, S.E.V.P.E.N., tome I (introduction méthodologique), 1955, p. 270.

<sup>107</sup> Op.Cit., CAMUS, Michel Christian, p. 77.

<sup>108</sup> Ibid., p. 59.

<sup>109</sup> ROGOZINSKI, Jan, Pirates, Buccaneers, and Privateers in Fact, Fiction, and Legend, New York, Facts On Files Inc., 1995, p. viii.

<sup>110</sup> Op.Cit., CAMUS, Michel Christian, p. 77.

**Tableau 1 : Les pertes espagnoles en Amérique causées par les flibustiers de 1629 à 1697**

<b>Les pertes espagnoles de 1629 à 1664</b>				
<b>Nom des Flibustiers</b>	<b>Années 1629-1664</b>	<b>Villes attaquées</b>	<b>Bateaux capturés ou coulés</b>	<b>Richesses volées et biens détruits</b>
Pierre le Grand	1630	-	1 (54 canons)	Richesses des mines
Flibustiers de la Tortue	1637-1641	-	Non mentionné	400 000 <i>pesos</i>
Robert Martin	1648	-	2	Cargaison de Cacao
Robert Martin	1652	San Juan los Remedios	-	Non mentionné
Règne de Fontenay	1652-1654	3	6	Non mentionné
<b>Total</b>	<b>1629-1664</b>	<b>4 villes</b>	<b>9 bateaux</b>	<b>+ de 400 000 pesos</b>
<b>Les pertes espagnoles de 1665 à 1697</b>				
<b>Nom des Flibustiers</b>	<b>Années 1665-1697</b>	<b>Villes attaquées</b>	<b>Bateaux capturés ou coulés</b>	<b>Richesses volées et biens détruits</b>
Pierre François	1665	Rio de la Hacha	-	100 000 <i>pesos</i>
Olonnais	1666	-	1 (10 canons)	Non mentionné
Olonnais et Michel le Basque	1666	-	1 (16 canons) 1 (10 canons)	60 000 <i>pesos</i> en cacao
Olonnais et Michel le Basque	1666	Maracaïbo et Gibraltar	-	260 000 <i>pesos</i> 100 000 <i>pesos</i> en produits 1 000 000 <i>pesos</i> en dégâts
Olonnais	1666	St-Pierre (Honduras)	1 (24 canons) 1 (56 canons)	Non mentionné
Moïse l'ami d'Olonnais	1666	-	1 (36 canons)	50 000 <i>pesos</i> en cacao
Michel le Basque	1668	-	1 (+ de 50 canons)	Non mentionné
Mombars et son oncle	Fin 1660	-	4 (guerre) 1 (marchand)	Non mentionné
Henry Morgan et les flibustiers	1668	Puerto Principe	-	60 000 <i>pesos</i>
Henry Morgan et les flibustiers	1668	Puerto Bello	-	260 000 <i>pesos</i> 100 000 <i>pesos</i> en produits
Henry Morgan et les flibustiers	1669	Maracaïbo et Gibraltar	4 (guerre)	120 000 <i>pesos</i>
Henry Morgan et les flibustiers	1670	Panama	2	150 000 <i>pesos</i>
Laurent de Graff et Michel de Grammont	1683	La Vera Cruz	-	800 000 <i>pesos</i> 1 200 000 <i>pesos</i> en bijoux
Laurent de Graff	1683	-	1 (guerre)	Non mentionné
Michel de Grammont	1683	-	1 (14 canons)	Cargaison de quinquina 47 livres d'or
Michel de Grammont et le Second de de Graff	1683	-	2 bateaux hollandais transportant l'argent des Espagnols	200 000 <i>pesos</i>
Laurent de Graff et Michel de Grammont	1686	Campêche	-	Non mentionné
Gouverneur Cussy	1690	Santiago (Cuba)	-	Non mentionné
Jean de Pointis et Gouverneur Jean Ducasse	1697	Carthagène	-	2 700 000 <i>pesos</i>
<b>Total</b>	<b>1665-1697</b>	<b>13 villes</b>	<b>22 bateaux</b>	<b>+ de 7 160 000 pesos</b>
<b>Grand Total</b>	<b>1630-1697</b>	<b>17 villes</b>	<b>31 bateaux</b>	<b>+ de 7 560 000 pesos</b>

Selon les données dans : OEXMELIN, Alexandre, *Aventuriers et boucaniers d'Amérique; chirurgien de la Flibuste de 1666 à 1672*, par Alexandre Oexmelin, Paris, Éditions Sylvie Messinger, 1990, 347 p.

### **3.1.4. L'importance des pertes espagnoles causées par les flibustiers en Amérique**

Le tableau 1 démontre les plus grandes prises des flibustiers les mieux connus des îles de la Tortue et de Saint-Domingue. Le contenu de ce tableau ne révèle pas toutes les actions des flibustiers des 1629 à 1697, mais il représente une image approximative des torts causés par les flibustiers sur l'économie de L'Empire espagnol d'Amérique.

Les dix-sept villes attaquées durant les années 1629 à 1697, inscrites dans le tableau 1, ne sont pas les seules car tous les villages et toutes les villes mineures attaqués et pillés par les flibustiers ne sont pas inventoriés dans les archives et dans la littérature.

Malgré les bateaux pillés, éliminés et capturés, figurant dans le tableau 1, leur nombre de trente et un n'est pas un très bon indicateur de l'ensemble des bateaux pillés et coulés de 1629 à 1697. Les flibustiers s'attaquaient principalement aux marchands qui pratiquaient le commerce avec les villes et les villages hors des routes des convois. Plusieurs marchands ont été pillés par les flibustiers. « Un marchand de Carthagène m'a dit (Oexmelin) qu'il a perdu en ce temps-là (1666), dans une année, trois cent mille écus (300 000 *pesos*), tant en bâtiments qu'en marchandises.<sup>111</sup>» La liste pourrait être très longue. En voici un autre exemple. « C'était le douzième navire que les aventuriers lui avaient pris dans l'espace de cinq années, et il (un marchand de Carthagène en 1668) nous dit que, nonobstant toutes ces

---

<sup>111</sup> Ibid., pp. 35-36.

pertes, il avait gagné cinq cent mille écus.<sup>112</sup>» Le nombre de navires perdus par ces deux marchands espagnols, de 1663 à 1668, représente presque la moitié des navires perdus, pillés ou saisis par les flibustiers de 1629 à 1697 (Tableau 1). Donc, il faut tenir compte du fait que les flibustiers causèrent beaucoup plus de problèmes aux marchands espagnols qu'à la couronne d'Espagne et à ses institutions politiques en Amérique. Les pertes des marchands ne sont pas inventoriées par l'administration espagnole en Amérique, à moins qu'un membre important de l'administration ait perdu des navires.

La somme totale de 7 560 000 *pesos* figurant dans le tableau 1, est très peu représentative de la somme totale des pillages et des dommages causés par les flibustiers de 1629 à 1697. Malgré tout, cette somme représente plus de deux années du revenu extrait des mines d'argent du Potosí. La moyenne annuelle, de 1629 à 1640, des richesses provenant des mines d'argent du Potosí importées en Espagne correspond à 3 135 000 de *pesos*.<sup>113</sup> Il faut additionner à cela les prises "non mentionnées" dans le tableau 1 et les prises faites à plusieurs marchands espagnols en Amérique de 1629 à 1697. De plus, les flibustiers étaient des gens très peu intéressés par les marchandises, ils préféraient l'argent sonnant. Donc, ils causèrent beaucoup de pertes aux marchands espagnols en détruisant, très souvent, les marchandises non désirées.

J'ai (Oexmelin) vu les flibustiers laisser quantité de marchandises qui leur auraient valu beaucoup. Leur paresse et la répugnance qu'ils ont à rien faire

---

<sup>112</sup> *Ibid.*, p. 226.

<sup>113</sup> HARING, Clarence Henry, *Trade and navigation between Spain and the Indies, in the time of the Hapsburgs*, Gloucester, Mass., Peter Smith, 1964, p. 335.

les uns pour les autres en est cause. D'ailleurs, quand ils ont apporté de la marchandise dans leur pays, on ne leur veut pas donner ce qu'elle vaut. Ils négligent donc d'en apporter, et il arrive, comme je l'ai vu plusieurs fois, que quand ils prennent un bâtiment où il y en a dont ils peuvent pas se servir, ils la jettent et la gâtent plutôt que de la porter où ils pourraient le faire commodément.<sup>114</sup>

Les flibustiers ne causèrent pas seulement des pertes matérielles aux Espagnols, ils sont aussi responsables de pertes incalculables de vie humaines en Amérique. Mentionnons que plusieurs flibustiers sont morts pendant leurs opérations, mais c'était le risque à payer afin de garder les îles de la Tortue et de Saint-Domingue et de développer un commerce avec les marchands français grâce aux actions de la flibuste sur les Espagnols. Tout ce commerce, dû aux prises de la flibuste, engendra le développement de la colonie française de la Tortue et de Saint-Domingue administrée par les gouverneurs français. Par cet établissement français aux Antilles, il fut très ardu pour les Espagnols de bien protéger le commerce de l'Empire espagnol d'Amérique.

---

<sup>114</sup> Op.Cit., OEXMELIN, Alexandre, p. 125.

### **3.2. La situation économique de l'Espagne et la défense du commerce avec l'Amérique**

L'appropriation par l'Espagne de l'Amérique favorisa l'enrichissement rapide de la Couronne espagnole. Ces richesses, rapportées d'Amérique, occasionnèrent le délaissement continu des activités productives de l'Espagne aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. « Portugais et Espagnols achètent à l'extérieur presque tout ce dont ils ont besoin : l'argent américain débarqué à Séville et les profits portugais du commerce d'Asie enrichissent ainsi le reste de l'Europe.<sup>115</sup>» Ces trésors d'Amérique permirent à l'Espagne d'ébranler l'équilibre européen durant le XVI<sup>e</sup> siècle. « C'est l'abondance des ressources fournies par les trésors américains qui permettent à Charles Quint et surtout à Philippe II d'entretenir des armées et des flottes, d'acheter à prix d'or des alliés utiles et de faire de la monarchie espagnole la première puissance de l'Europe.<sup>116</sup>» Des problèmes économiques et politiques survinrent en Espagne avec le retour des richesses américaines. De plus, l'Espagne fut confrontée à des guerres, dut négocier des alliances et des traités qui perturberont l'exclusivité du monopole de l'Espagne dans l'Empire espagnol d'Amérique.

---

<sup>115</sup> LEBRUN, François, L'Europe et le monde XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> siècle, Paris, Armand Colin, 1990, p. 37.

<sup>116</sup> Ibid., p. 36.

### **3.2.1. Les difficultés économiques de l'Espagne**

L'Espagne était très dominante en Europe au XVI<sup>e</sup> siècle et durant la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Pour contrôler ses possessions en Europe et celles d'outre-mer, la Couronne espagnole put compter alors sur l'aide des Pays-Bas, de la Hollande et du Portugal. Pour ce qui est du monopole avec ses colonies, la Hollande et les Pays-Bas aidèrent l'Espagne du début du XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1621. Puis, avec l'annexion du Portugal à la Couronne espagnole de 1580 à 1640, l'Espagne pouvait s'occuper davantage du commerce monopolistique qu'elle avait avec l'Empire espagnol d'Amérique. Toutefois, suite à l'indépendance des Pays-Bas et du Portugal, l'Espagne éprouva quelques difficultés à imposer, durant la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, sa prédominance sur les mers. De là l'incapacité de l'Espagne à ravitailler toutes les villes d'Amérique et à assurer ainsi son monopole exclusif.

Les premières agressions contre le monopole espagnol en Amérique commencèrent évidemment au XVI<sup>e</sup> siècle, mais leur nombre s'accrut durant les années 1620 et encore davantage après les années 1650. L'Angleterre, la Hollande et la France commencèrent à s'implanter aux Caraïbes afin de commercer avec les Espagnols d'Amérique en plus d'occuper des territoires américains. « L'histoire des Caraïbes au XVII<sup>e</sup> siècle fut celle

d'une guerre incessante, mais non pas toujours pacifique, entre la Hollande, l'Angleterre et la France pour le commerce des Caraïbes.<sup>117</sup>»

L'Espagne connaîtra des guerres quasi continues durant les années 1621 à 1713. Ceci entraînera, pour l'Espagne, une crise économique importante au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle car elle avait de la difficulté à contrôler son monopole avec l'Amérique en plus de subir l'effet, pendant plus d'un siècle et demi, de l'arrivée des convois de richesses américaines. « La crise économique a sa cause profonde dans l'effet stérilisant à long terme de l'afflux des métaux précieux américains.<sup>118</sup>» N'ayant plus l'aide des Pays-Bas, de la Hollande et du Portugal, l'Espagne devra concéder, sans le vouloir, une partie de son commerce monopolistique avec l'Amérique.

### **3.2.2. Le commerce avec l'Empire espagnol d'Amérique**

Suite à la crise économique qui eut lieu en Espagne durant la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, l'abolition du monopole de Séville (tel que pratiqué durant les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles) fut proposée afin que l'économie de toute l'Espagne s'active. En 1668, un prêtre dominicain, Fray Juan de Castro, proposa une nouvelle vision des échanges avec l'Amérique.

---

<sup>117</sup> WILLIAMS, Éric, De Christophe Colomb à Fidel Castro : l'histoire des Caraïbes 1492-1969, Paris, Présence Africaine, 1975, p. 162.

<sup>118</sup> Op.Cit., LEBRUN, François, p. 155.

Il propose, en effet, que le monopole soit aboli pour que tous les Espagnols de Valence, d'Aragon et de Catalogne et de toutes les villes d'Amérique puissent échanger librement : ce qui aurait comme retombée une augmentation des recettes royales et aiderait à l'unification du royaume.<sup>119</sup> (ma traduction)

Mais, la recommandation de ce prêtre n'a pas été acceptée. Cependant, l'Espagne dut faire quelques concessions pour maintenir le monopole de Séville avec l'Amérique.

Chaque royaume européen (de l'Espagne) et chaque royaume indien (dans l'Empire espagnol d'Amérique) avait son mot à dire; et, à l'intérieur de chacun, toutes les corporations de producteurs et les classes possédantes, toutes catégories de consommateurs, les fonctionnaires de tous les grades s'efforçaient à tirer vers eux dans un sens ou dans l'autre la couverture de la protection de l'État et l'étendard du bien commun.<sup>120</sup>

Ce commerce monopolistique avait des lacunes. Il était basé sur deux flottes annuelles qui accostaient aux plus importants ports d'Amérique. En dehors de ces deux convois, le commerce espagnol dans les Caraïbes était constamment sujet aux attaques des voleurs des mers, à la corruption et au commerce interlope avec d'autres nationalités. Dans une telle

---

<sup>119</sup> KAMEN, Henry, Spain in the Later Seventeenth Century : 1665-1700, London, Longman, 1980, p. 114.

<sup>120</sup> DE MADARIAGA, Salvador, L'essor de l'Empire espagnol d'Amérique, Paris, Éditions Albin Michel, 1986, p. 178.

circonstance, l'Espagne n'eut pas d'autre choix que de permettre à différents pays européens de commercer aux Antilles.

### **3.2.3. La protection du commerce des Antilles**

En permettant à ces différents pays européens de ravitailler les Antilles après 1650, l'Espagne pouvait, en effet, conserver la plus grande partie de son commerce monopolistique avec les grandes villes d'Amérique et surtout protéger le retour des convois de richesses. Avec le consentement de l'Espagne, la Hollande et les Pays-Bas recommencèrent après 1648, date à laquelle l'Espagne reconnaît officiellement la République des Provinces-Unies, à commercer avec l'Amérique espagnole. Puis, en 1670, le traité anglo-espagnol qui reconnaissait l'occupation de la Jamaïque par l'Angleterre vint donner à l'Angleterre la possibilité de pratiquer plus ou moins légalement un commerce interlope aux Antilles. L'Espagne faisait ainsi la démonstration d'une certaine habileté politique (ou stratégique) lui permettant la protection des convois de richesses et le commerce monopolistique avec les plus grandes villes de l'Empire espagnol d'Amérique, tout en ouvrant pacifiquement les portes de ses territoires américains à d'autres pays étrangers.

Il faut spécifier, dans la même perspective, que Louis XIV promit –lui aussi– à l'Espagne de mettre un terme à l'existence des flibustiers de 1670 à 1688. Mais, l'Espagne et la France

ne purent empêcher les flibustiers d'agir. Les flibustiers, étant des hors-la-loi, se moquèrent des décisions politiques de l'Espagne et de la France. Rien ne pouvait les arrêter. N'obéissant à aucun pouvoir établi, les flibustiers continuèrent à attaquer le commerce des Antilles et cela malgré le manque de support venant de la France. Ils obtinrent malgré tout plus de succès qu'auparavant. En réalité, « la présence des flibustiers aux Antilles était le seul problème de l'Empire espagnol d'Amérique après 1670.<sup>121</sup> » (ma traduction) De plus, la corruption et le commerce interlope étaient très présents aux Antilles, ce qui donnait la possibilité aux flibustiers de survivre sans le concours des autorités françaises. Il ne faut pas oublier que les flibustiers devenaient corsaires pour le roi de France quand celui-ci était en guerre. Pirate en temps de paix entre la France et l'Espagne, et corsaire pour la France en temps de guerre contre l'Espagne.

Il faut souligner que l'Espagne n'a pas pris de mesures spéciales, sauf en temps de guerre, pour empêcher les actions des flibustiers sur le commerce en Amérique durant les années 1665 à 1697, soit la période la plus active des flibustiers. « L'Espagne n'a émise aucune politique spéciale de défense aux Caraïbes avant les années 1680, sauf en temps de guerre.<sup>122</sup> » (ma traduction) On peut donc affirmer que les concessions économiques et géopolitiques que l'Espagne dut faire à cette époque furent favorisées par la présence des pirates, des corsaires et des flibustiers qui, déjà présents en Amérique durant les années

---

<sup>121</sup> D. HUSSEY, Roland, "Spanish reaction to foreign aggression", The Hispanic American Historical Review, Duke University Press, vol IX, no. 1, 1929, p. 301.

<sup>122</sup> Ibid., p. 302.

1620, avaient aidé la France, l'Angleterre et la Hollande et ce, jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, à pratiquer un commerce interlope avec les Espagnols.

Toutefois, « ce ne fut que tard, en 1670, par le traité anglo-espagnol qui reconnut l'occupation de la Jamaïque par l'Angleterre, et en 1697, par le traité de Ryswick par lequel l'Espagne accepta le rattachement à la France de la partie occidentale de Saint-Domingue, que le monopole de Madrid fut définitivement ébranlé.<sup>123</sup>»

Il serait important de décrire le commerce en Amérique au cours du XVII<sup>e</sup> siècle afin de mieux évaluer l'effritement du monopole espagnol dans l'Empire espagnol d'Amérique.

---

<sup>123</sup> Op.Cit., BUTEL, Paul, p. 143.

### **3.3. Le commerce de l'Empire espagnol d'Amérique**

Le commerce espagnol en Amérique était basé sur le monopole de la ville de Séville en Espagne au détriment des territoires d'Amérique. Ce monopole ne permettait pas de faire de la transformation de biens en Amérique. Toutes les matières premières d'Amérique devaient être transportées en Espagne. Ce qui donnait aux marchands d'Espagne l'exclusivité de la distribution des produits transformés vendus en Amérique. Ce commerce était alimenté par un système de deux convois de galions orchestrés chaque année par la *Carrera*, une division de la *Casa de la Contratación*. Les routes empruntées par les galions étaient toujours les mêmes. Ces routes ne couvraient pas tout le territoire de la Méditerranée américaine. Elles allaient seulement dans les villes importantes. Pour desservir les petites villes du continent ou les îles, des marchands particuliers prenaient à leurs risques, sans la protection des convois de galions, la mission de fournir ces territoires en produits essentiels à la vie des colons espagnols. La flibuste s'attaqua principalement à ce commerce sans grande protection de 1629 à 1697. Le monopole de Séville connut plusieurs formes de corruption et de fraude. La métropole ne pouvait fournir régulièrement des produits transformés ou utiles pour les Espagnols en Amérique. Cela engendra un commerce interlope.

### 3.3.1. Les convois de la Carrera

Après les attaques constantes des corsaires et des pirates français dans l'Atlantique et en Amérique de 1521 à 1562, la couronne d'Espagne voulut remédier aux pertes des richesses et des navires en instaurant la formation de convois pour l'aller et le retour d'Amérique. « En 1564, par décret royal du 18 octobre, de nouvelles ordonnances furent émises. Elles réitéraient l'obligation du départ de deux flottes annuelles, l'une pour la Nouvelle Espagne (nommé *Flota*) au commencement d'avril et l'autre pour la Terre Ferme (nommé *Galeones*) en août. (Annexe 5) <sup>124</sup>» La *Flota* (flotte) se rendait à Vera Cruz pour commercer et apporter vers la métropole les richesses de la Nouvelle Espagne et celle de la flotte de Manille provenant des Philippines. Les *Galeones* (galions) se rendaient à Porto Bello, ville de l'isthme de Panama, pour commercer et apporter en Espagne les richesses de la Terre Ferme et des mines du Potosí. « Les deux convois devaient hiverner aux Indes. Les navires de l'isthme repartiraient en janvier, ceux de Vera Cruz en février ; ils devaient se réunir à La Havane au début du mois de mars, et de là, ensemble, entreprendre le voyage de retour. <sup>125</sup>» Ce voyage durait près de dix-huit mois pour l'aller et le retour. « En comptant escales et attentes, l'espace-temps atlantique mesure un an demi. <sup>126</sup>» La composition de chaque flotte oscillait aux alentours de 15 à 30 navires. <sup>127</sup>

<sup>124</sup> Op.Cit., GARCÍA-BAQUERO GONZÁLEZ, Antonio, p. 67.

<sup>125</sup> Ibid

<sup>126</sup> Ibid, p. 137.

<sup>127</sup> Ibid, p. 72.

La navigation sur ces routes était très longue et très dangereuse. C'est pourquoi la *Carrera* avait établi des règles bien strictes en mesure de sécurité et de navigation. « Les tempêtes, les pirates et les corsaires gênaient la navigation. La guerre, simplement, l'empêchait.<sup>128</sup>» La navigation des convois était l'unique liaison entre l'Amérique et Séville, la métropole. Les convois étaient constitués essentiellement pour le retour des métaux précieux d'Amérique vers l'Espagne. Ce monopole, axé sur le retour des richesses d'Amérique, était bien encadré par les différentes instances politiques d'Amérique et d'Espagne afin de favoriser le monopole de Séville.

### **3.3.2. Le monopole de Séville**

Le monopole, engendré par le commerce avec l'Amérique, rapportait beaucoup à l'Espagne. La ville de Séville était l'unique port des navires en provenance de l'Amérique de 1503 à 1717. Ce monopole, dirigé par la *Casa de la Contratación*, engendrait beaucoup de retombées économiques pour les marchands, la noblesse et la couronne espagnole. « De 1660 à 1700, le monopole importa 580 millions de pesos, soit 14,5 millions par an.<sup>129</sup>» Ce montant de 14,5 millions de *pesos* est le revenu engendré par l'importation des métaux précieux, mais aussi des produits agraires et des produits provenant des animaux tels que le sucre, le tabac, le cacao, les produits tinctoriaux (la cochenille, l'indigo, le bois de

---

<sup>128</sup> *Ibid.*, p. 146.

<sup>129</sup> *Op.Cit.*, BUTEL, Paul, p. 87.

Campêche), le cuir, etc. Les principaux lieux d'échange de ces produits et des richesses des mines sont situés dans les villes fréquentées par les convois. Le commerce dans ces lieux représente plus de 80 % des échanges entre l'Espagne et l'Amérique.<sup>130</sup> Le commerce des îles dans l'Empire espagnol d'Amérique représente pour sa part près de 17 % du commerce de la métropole.<sup>131</sup> Donc, de 1660 à 1700, le commerce espagnol des îles, victime de la flibuste, représentait près de 2 500 000 *pesos* annuellement.

### **3.3.3. Le commerce espagnol hors des convois : le commerce des îles**

La majorité des navires, pour le commerce avec les îles des Antilles (Cuba, Puerto Rico et la partie orientale de Saint-Domingue), partent du port de Carthagène. « Sans escorte, ils (les navires de commerce des îles espagnoles) devaient comporter soldats, marins et équipement correspondant au tonnage du navire pour assurer sa sécurité maximale au voyage d'aller comme de retour.<sup>132</sup>» Ces navires sans escorte devenaient vite la cible des flibustiers. Afin de protéger ces marchands espagnols, la *Casa de la Contratación* implanta une patrouille dans toute la Méditerranée américaine de 1537 à 1591 composée d'environ 8 à 12 galions. Puis, des compagnies privées poursuivirent ce projet de 1591 à 1660. En prélevant une taxe (l'*Avería*) de 1% sur les produits envoyés en Amérique et une taxe de 4% à 6% sur les produits importés en Espagne, les compagnies privées pouvaient offrir un

---

<sup>130</sup> Op.Cit., GARCÍA-BAQUERO GONZÁLEZ, Antonio, p. 135.

<sup>131</sup> Ibid.

<sup>132</sup> Ibid., p. 82.

minimum de protection aux commerçant des îles.<sup>133</sup> Il fut difficile de maintenir cette patrouille dans les Antilles car malgré les taxes perçues, la note engendrée par une telle escadre était supérieure au revenu perçu par les taxes. Cette patrouille fut donc abolie le 11 mars 1660 avec l'abolition de l'*Avería*<sup>134</sup>, facilitant ainsi le travail des flibustiers de 1660 à 1697. De plus, avec l'abolition de cette patrouille et l'introduction de plusieurs modifications dans le système de la *Carrera*, la pratique du commerce interlope va prendre de l'ampleur. « Dorénavant, trésors et marchandises venant des Indes pour le compte des particuliers ne seraient plus soumis à la formalité du registre ni au paiement de l'*avería*, de l'*almojarifazgo* ou de tout autre droit d'entrée...<sup>135</sup>»

Avec l'arrêt de l'enregistrement dans le registre des marchands espagnols négociant dans les îles, il est difficile de définir les pertes réelles causées par les flibustiers sur le commerce des îles. Il n'y a pas que les pertes du côté espagnol qui dérangent le monopole de Séville, il y a aussi les marchands espagnols des îles qui pratiquaient quelques fois le commerce interlope avec les flibustiers car ils n'étaient plus soumis au registre.

---

<sup>133</sup> *Op. Cit.*, CHAUNU, Huguette et CHAUNU, Pierre, Tome 1(introduction méthodologique), pp. 222-224.

<sup>134</sup> *Ibid.*, p. 237.

<sup>135</sup> *Ibid.*

### 3.3.4. Le commerce interlope

Plusieurs lois espagnoles, supervisées par la *Casa de la Contratación* et les différentes instances politiques de l'Amérique, devaient protéger le monopole de Séville. L'une d'entre elles interdisait formellement la contrebande et le commerce interlope.

Loi 1, titre 27, livre IX, de la *Recopilación de leyes de Indias* qui ordonnait : Nul étranger, ni quelque autre personne interdite par ces lois, ne peut négocier ni commercer avec les Indes, ni des Indes avec ces royaumes ou d'autres régions, ni se rendre aux Indes, sauf habilitation par nature et avec licence du Roi [...] ; et ce aussi bien à titre personnel qu'en compagnie publique ou secrète, pour de grandes ou petites quantités, directement ou par intermédiaires, sous peine de pertes de toutes les marchandises engagées et de tous les biens qu'ils possèderaient.<sup>136</sup>

Suite aux problèmes de ravitaillement de l'Empire espagnol d'Amérique, surtout pour les villes hors des routes des convois, le commerce interlope avec les Français, les Anglais et les Hollandais se développa continuellement à partir des années 1520. « Mal approvisionnés par leur métropole, les colons espagnols, au moins ceux des îles et de la Terre Ferme, se montraient, en effet, toujours désireux d'acheter les esclaves et les autres produits.<sup>137</sup> » Ce commerce privait la métropole de Séville de plusieurs revenus. Suite à l'établissement de ces nations dans les Antilles au XVII<sup>e</sup> siècle, le commerce interlope fleurissait. « Les côtes découpées offraient de nombreux abris à la fraude, les colonies étrangères étaient

<sup>136</sup> Op.Cit., GARCÍA-BAQUERO GONZÁLEZ, Antonio, p. 23.

<sup>137</sup> Op.Cit., BUTEL, Paul, p. 117.

proches.<sup>138</sup>» Ce fut une autre forme de perte économique pour l'Espagne due à l'établissement des Français aux Antilles qui pratiquaient le commerce interlope avec les marchands espagnols. C'était aussi une façon pour les flibustiers et les gouverneurs de Saint-Domingue et de la Tortue de vendre les produits de la flibuste. Le commerce interlope était parfois nécessaire pour les colons espagnols afin de subvenir à leurs besoins vitaux. Ce commerce illicite en Amérique ne pouvait que faciliter, grâce au traité de Ryswick de 1697, la concession par l'Espagne de la Tortue et de la partie occidentale de Saint-Domingue à la France afin que les colons espagnols puissent continuer de vivre dans les îles des Antilles. Mais, cette concession de territoires et la permission de commercer avec l'Empire espagnol d'Amérique était symbolique car la France détenait déjà ces îles et commerçait déjà avec les espagnols d'Amérique. Plusieurs autres îles des Antilles (Saint-Domingue, la Guadeloupe, la Martinique) appartenaient en 1697 à la France et à d'autres nations comme l'Angleterre, la Hollande et le Danemark. Ces nations s'implantèrent grâce aux actions de leurs corsaires et leurs pirates, qui pratiquaient eux aussi des actes de pillages sur les Espagnols comme le faisaient les flibustiers (Annexe 6).

---

<sup>138</sup> Ibid., p. 92.

## CONCLUSION

Tout au long de ce travail, nous avons démontré, d'abord, comment, dans l'immensité du territoire espagnol en Amérique, les autorités espagnoles décidèrent, au XVI<sup>e</sup> siècle, d'axer leurs efforts pour développer un commerce monopolistique basé sur le retour, en Espagne, des richesses continentales américaines transportées, généralement à chaque année, par deux convois de galions. Cependant, en délaissant la colonisation et l'exploitation de plusieurs îles des Antilles au profit des établissements sur le continent américain dans le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, l'Espagne offrait, sans en avoir conscience, la possibilité à d'autres nations, dont la France, de venir s'établir dans la Méditerranée américaine.

C'est ainsi qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, plus précisément de 1629 à 1697, le territoire de l'Empire espagnol d'Amérique et le monopole de Séville déclinèrent par la présence des flibustiers à la Tortue et à Saint-Domingue. Ne pouvant pratiquement pas attaquer les énormes convois de galions transportant de somptueuses richesses, les flibustiers pillèrent les bateaux des marchands espagnols des Antilles hors des routes des convois ainsi que les villes espagnoles en Amérique. Dès lors, le déclin territorial et le déclin économique de l'Empire espagnol d'Amérique furent favorisés par l'établissement des flibustiers dans l'île de la Tortue et dans la partie occidentale de Saint-Domingue ainsi que par les actions de la flibuste sur le commerce et les villes espagnoles en Amérique. Les actions des flibustiers furent supportées dès 1640 par les gouverneurs français venant s'établir à la Tortue et à Saint-Domingue.

En s'occupant essentiellement du retour des convois de richesses et du commerce monopolistique des grandes villes d'Amérique et malgré les arrangements économiques et politiques convenus avec la Hollande, l'Angleterre et la France, l'Espagne n'est pas parvenue à résoudre les problèmes engendrés par les actions des flibustiers qui étaient très indifférents aux prouesses politiques de la Couronne espagnole.

Dans une projection au temps présent, on pourrait dire à leur sujet que les flibustiers ont mené une sorte de « guerre de guérillas », sans être assujettis formellement à aucun pouvoir étatique, mais en causant bien plus de dommages à la structure géopolitique et à la puissance économique de l'Empire espagnol d'Amérique que les actions économiques, politiques et, même, militaires entreprises officiellement jusqu'alors par d'autres pays européens.

Pour protéger le commerce espagnol dans l'Empire espagnol d'Amérique ainsi que l'intégrité territoriale de celui-ci, il aurait fallu que l'Espagne favorise la colonisation de la Tortue et de Saint-Domingue après avoir expulsé les flibustiers ou les avoir anéantis. Ce geste, s'il avait été commis par les autorités espagnoles, aurait facilité le commerce entre l'Espagne et l'Amérique. L'Espagne n'aurait donc pas subi une diminution des envois de richesses en provenance d'Amérique dû au fait que les villes de l'Empire espagnol d'Amérique avaient dû augmenter leur défense pour se protéger des actions des flibustiers, des corsaires et des pirates. « La chute des envois vers l'Espagne ne serait due qu'à leur plus grande rétion, répondant au souci d'assurer la défense américaine.<sup>139</sup> » Or, ne

---

<sup>139</sup> Op.Cit., GARCÍA-BAQUERO GONZÁLEZ, Antonio, p. 228.

pouvant ravitailler de façon constante les villes de la Méditerranée américaine hors des escales des convois, dû à la présence des flibustiers, le monopole espagnol dut faire face à la compétition avec le développement du commerce interlope, ce qui donna comme résultat, par le traité de Ryswick en 1697, la concession par l'Espagne des îles de la Tortue et de Saint-Domingue à la France.

On pourrait croire que la distance entre l'Espagne et l'Amérique fut un problème empêchant la lutte aux flibustiers. Le pouvoir politique en Amérique était la voie et la volonté de l'Espagne. Donc, les institutions politiques en Amérique avaient le droit d'agir sans nécessairement avoir l'accord de la Couronne d'Espagne. On pourrait aussi envisager que le problème venait du manque d'effectifs navals. Mais, pour l'année 1650, 40 % des navires construits pour l'Espagne provenaient des chantiers navals d'Amérique, soit 100 navires.<sup>140</sup> Le vrai problème fut l'incapacité des institutions espagnoles à prendre la décision de déloger les flibustiers hors de l'Empire espagnol d'Amérique.

De 1629 à 1697, les actions des flibustiers supportées par la France ont été une cause importante du déclin territorial, économique et par conséquent politique de l'Empire espagnol d'Amérique. Ainsi, tel que formulé dans mon hypothèse de départ, les flibustiers, les corsaires et les pirates supportés par différentes nations (la France, l'Angleterre et la Hollande) ont exercé une influence fondamentale sur la redéfinition de la carte géopolitique de l'Amérique Latine, avec des conséquences qui sont évidentes encore aujourd'hui

---

<sup>140</sup> Op.Cit., ARBELLOT, Guy et BERTIN, Jacques et CHAUNU, Huguette et CHAUNU, Pierre, p. 37.

(Annexe 7). La France possède toujours la Guadeloupe, Marie-Galante, la Martinique et d'autres territoires (Guyane française et une partie de l'île de Saint-Martin) en jouissant donc d'une influence politique majeure aux Antilles, ce qui n'est plus du tout le cas de l'Espagne. Cela n'est pas très étonnant, puisque les politiques de l'Empire espagnol d'Amérique et de l'Espagne étaient basées sur le retour de richesses de l'Amérique vers Séville et Cadix, et non sur la protection et le développement des territoires coloniaux d'Amérique. Ce que les agissements des flibustiers au XVII<sup>e</sup> siècle viendront mettre en lumière de façon évidente, avec les résultats ici démontrés.

## BIBLIOGRAPHIE

AMALRIC, J.P. et BENNASSAR, Bartolomé et PÉREZ, Joseph et TÉMIME, Émile, Lexique historique de l'Espagne XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle, Paris, Armand Colin, 1976, 229 p.

ARBELLOT, Guy et BERTIN, Jacques et CHAUNU, Huguette et CHAUNU, Pierre, Séville et l'Atlantique (1504-1650), Paris, S.E.V.P.E.N., tome VII (construction graphique), 1957, 143 p.

Atlas historique : De la préhistoire à nos jours (1991), Stockholm, Magnard Document, 200 p.

AUPHAN, Amiral, La marine dans l'histoire de France, Paris, Éditions d'Histoire et d'Art, 1955, 243 p.

BERTHE, J.-P. Amérique (Histoire), *Encyclopaedia Universalis*, t. I, 1014 p.

BESSION, Maurice, Les frères de la côte: flibustiers et corsaires, Paris, Laurent Rombaldi Éditeur, 1972, 293 p.

BLONDE, Georges, Histoire de la flibuste, Saint-Amand, Stock, 1990, 375 p.

BUTEL, Paul (1997), Histoire de l'Atlantique de l'antiquité à nos jours, Librairie Académique Perrin, 358 p.

CAMUS, Michel Christian, L'île de la tortue au cœur de la flibuste caraïbe, Paris, Éditions L'Harmattan, 1997, 153 p.

CHAUNU, Huguette et CHAUNU, Pierre, Séville et l'Atlantique (1504-1650), Paris, S.E.V.P.E.N., tome I (introduction méthodologique), 1955, 332 p.

CHAUNU, Huguette et CHAUNU, Pierre, Séville et l'Atlantique (1504-1650), Paris, S.E.V.P.E.N., tome VI (tables statistiques), 1956, 475-1098 pp.

CHAUNU, Pierre (1970), Histoire de L'Amérique Latine, Paris, Presses Universitaires de France, 128 p.

D. HUSSEY, Roland, "Spanish reaction to foreign aggression", The Hispanic American Historical Review, Duke University Press, vol IX, no. 1, 1929, pp. 286-302.

DAUZAT, Albert et DUBOIS, Jean et MITTERAND, Henri, Nouveau dictionnaire étymologique et historique, Paris, Librairie Larousse, 1971, 805 p.

DE MADARIAGA, Salvador, L'essor de l'Empire espagnol d'Amérique, Paris, Éditions Albin Michel, 1986, 502 p.

DESCHAMPS, Hubert, Pirates et flibustiers, Paris, Presses Universitaire de France, 1962, 125 p.

FUNCK-BRENTANO, Frantz, L'île de la Tortue; Boucaniers et flibustiers, Paris, Librairie Jules Tallandier, 1979, 197 p.

GARCÍA-BAQUERO GONZÁLEZ, Antonio, La Carrera de Indias; histoire du commerce hispano-américain (XVI<sup>E</sup>-XVIII<sup>E</sup> SIÈCLE), Paris, Éditions Desjonquères, 1997, 253 p.

HARING, Clarence Henry, Trade and navigation between Spain and the Indies, in the time of the Hapsburgs, Gloucester, Mass., Peter Smith, 1964, 371 p.

KAMEN, Henry, Spain in the Later Seventeenth Century : 1665-1700, London, Longman, 1980, 418 p.

KANE, Solomon, PISSICOUSSET, Laurent, "Produit de la crise et de l'instabilité politique : La piraterie, symptôme d'une Asie fragilisée", Le Monde diplomatique, Juin 2000, p. 6.

LE BOHEC, Yann et LE GLAY, Marcel et VOISIN, Jean-Louis, Histoire romaine, Paris, Presses Universitaires de France, 1996, 587 p.

LEBRUN, François, L'Europe et le monde XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> siècle, Paris, Armand Colin, 1990, 351 p.

MAHN-LOT, Marianne (c1993), La conquête de L'Amérique espagnole, Paris, Presses Universitaire de France, 128 p.

NICOLAS, Louis, Histoire de la marine française, Paris, Presses Universitaires de France, 1961, 128 p.

OEXMELIN, Alexandre, Aventuriers et boucaniers d'Amérique: chirurgien de la Flibuste de 1666 à 1672, par Alexandre Oexmelin, Paris, Éditions Sylvie Messinger, 1990, 347 p.

Petit Larousse illustré (1990), Paris, Larousse, 1680 p.

POUQUET, Jean, Les Antilles françaises, Paris, Presses Universitaires de France, 1964, 128 p.

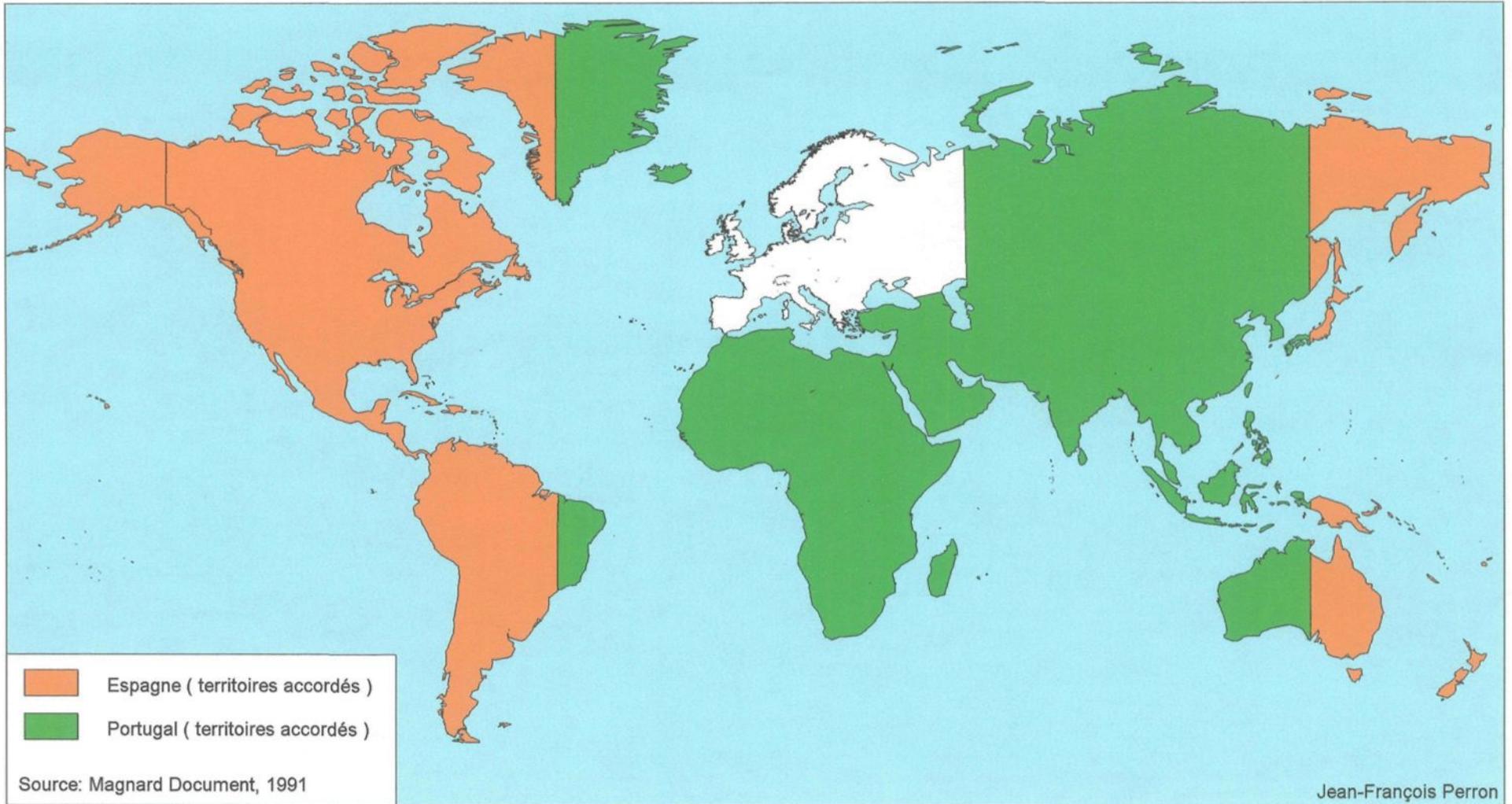
ROGOZINSKI, Jan, Pirates, Buccaneers, and Privateers in Fact, Fiction, and Legend, New York, Facts On Files Inc., 1995, 398 p.

ROSENBLAT, A., La población de América: Viejos y nuevos calculos, Mexico, 1967. 347 p.

THÉVENET, André, Les dossiers histoire de la mer; Dossier corsaires et flibustiers : Corsaires ou pirates ?, Neuilly sur Seine, Historama, 1980, 162 p.

WILLIAMS, Éric, De Christophe Colomb à Fidel Castro : l'histoire des Caraïbes 1492-1969, Paris, Présence Africaine, 1975, 605 p.

# TRAITÉ DE TORDESILLAS EN 1494



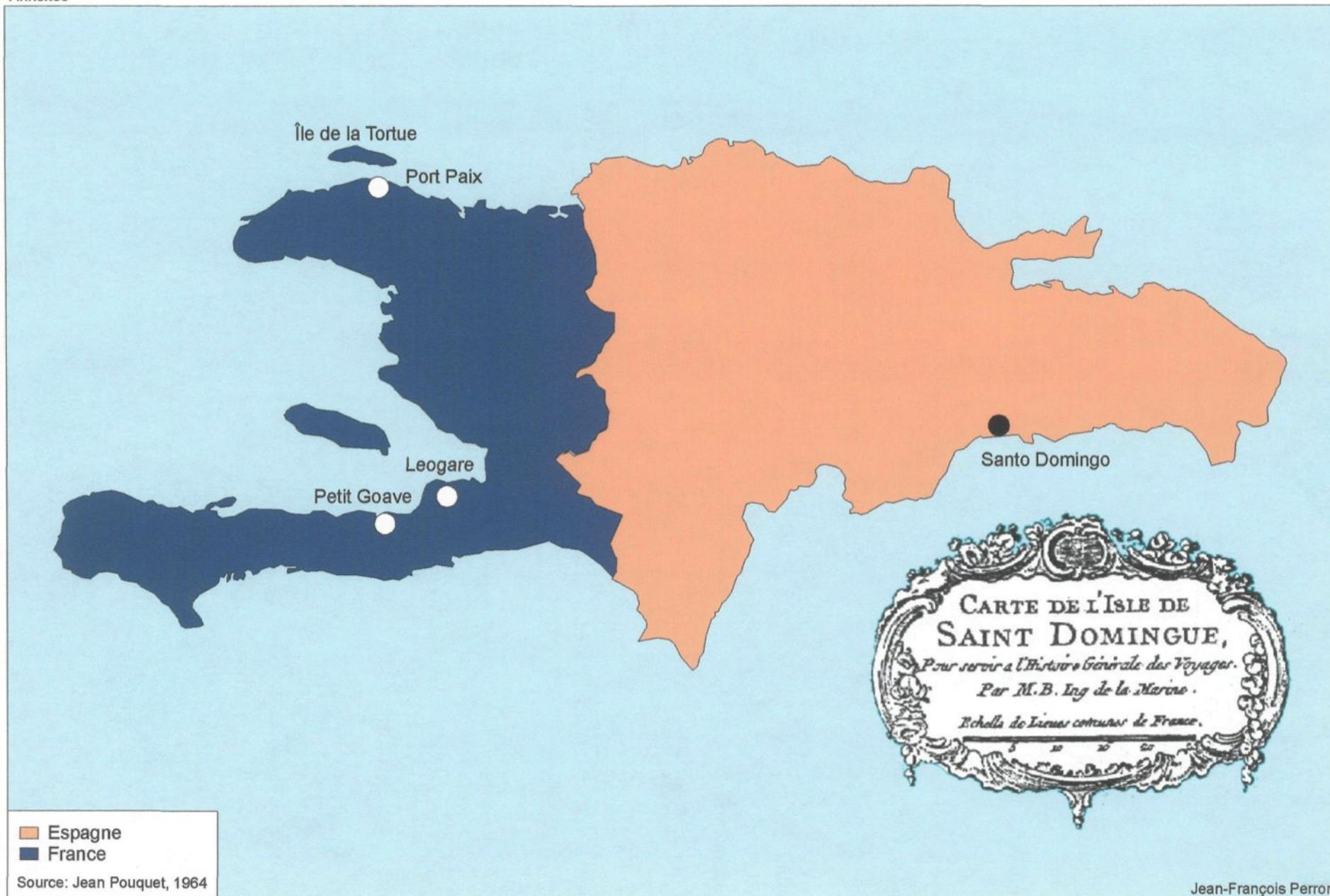
# L'EMPIRE ESPAGNOL D'AMÉRIQUE AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

## Annexe 2



# TRAITÉ DE RYSWICK (1697)

Annexe3

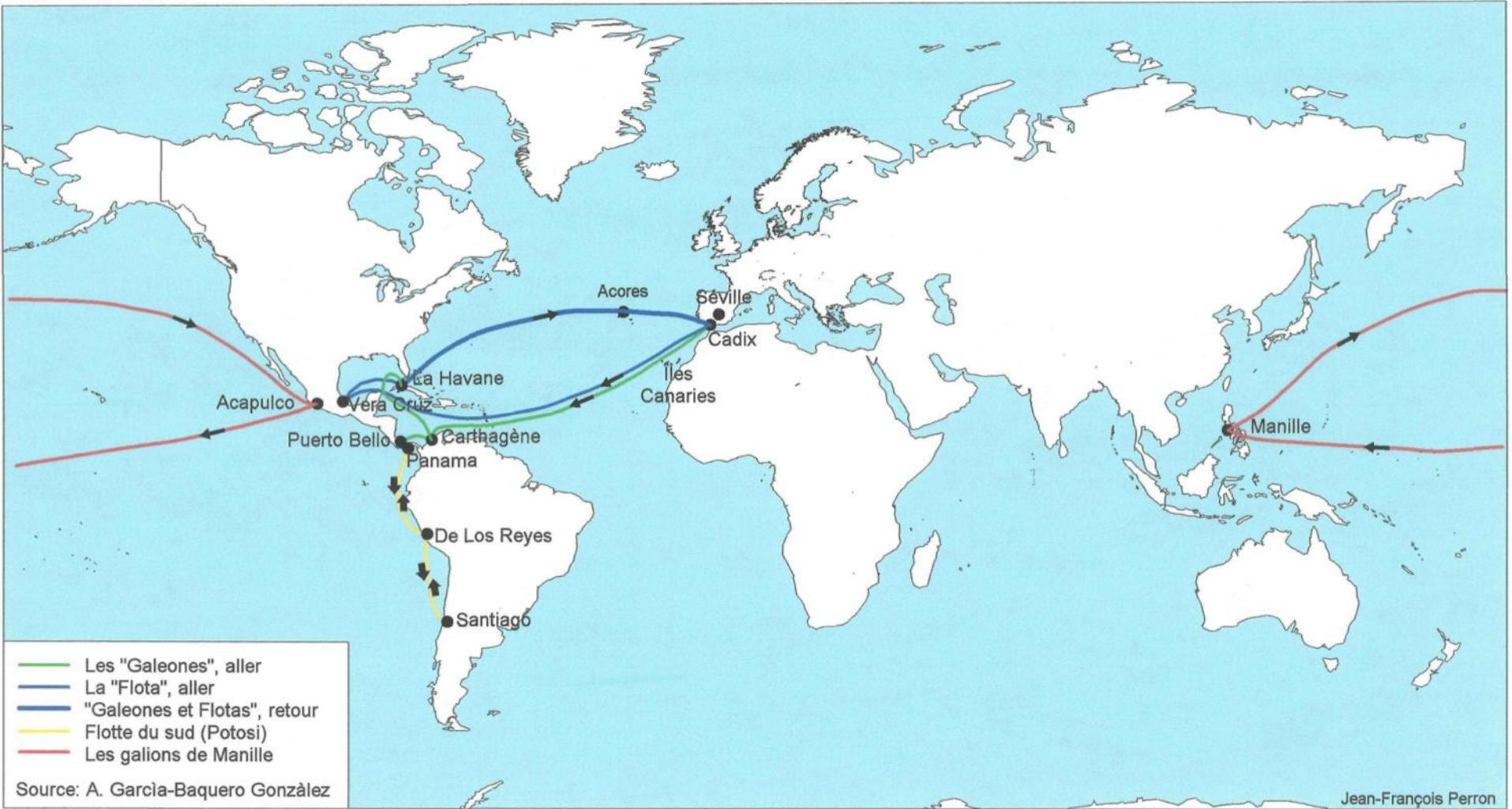


Annexe : 4Exemple d'une charte-partie par Oexmelin

1. En cas que le bâtiment soit commun à tout l'équipage, on stipule qu'ils donneront au capitaine le premier bâtiment qui sera pris, et son lot comme aux autres; mais si le bâtiment appartient au capitaine, on spécifie qu'il aura le premier qui sera pris, avec deux lots, et qu'il sera obligé de brûler le plus méchant des deux, ou celui qu'il monte, ou celui qu'on aura pris; et, en cas que le bâtiment qui appartient à leur chef soit perdu, l'équipage sera obligé de demeurer avec lui, aussi longtemps qu'il faudra pour en avoir un autre.
2. Le chirurgien a deux cents écus pour son coffre de médicaments, soit qu'on fasse quelque prise ou non, et outre cela, si on en fait une, il a un lot comme les autres. Si on ne le satisfait pas en argent, on lui donne deux esclaves.
3. Les autres officiers sont tous également partagés, à moins que quelqu'un ne se soit signalé : en ce cas, on lui donne, d'un commun consentement, une récompense.
4. Celui à l'initiative duquel sera due la capture aura 100 écus.
5. Pour la perte d'un œil, 100 écus ou un esclave.
6. Pour la perte de deux, 600 écus ou six esclaves.
7. Pour la perte de la main droite ou du bras droit, 200 écus ou deux esclaves.
8. Pour la perte des deux, 600 écus ou six esclaves.
9. Pour la perte d'un doigt ou d'une oreille, 100 écus ou un esclave.
10. Pour la perte d'un pied ou d'une jambe, 200 écus ou deux esclaves.
11. Pour la perte des deux, 600 écus ou six esclaves.
12. Lorsqu'un flibustier a une plaie dans le corps qui l'oblige de porter une canule, on lui donne 200 écus ou deux esclaves.
13. Si quelqu'un n'a pas perdu entièrement un membre, mais que ce membre soit complètement hors d'usage, il ne laissera pas d'être indemnisé comme s'il avait perdu tout à fait.

Ajoutez à cela qu'il est au choix des estropiés de prendre de l'argent ou des esclaves, pourvu qu'il y en ait.

# LES ROUTES DES CONVOIS



# L'AMÉRIQUE CENTRALE INSULAIRE EN 1697



# L'AMÉRIQUE CENTRALE INSULAIRE EN 2000

Annexe7

